



Bulletin Officiel

N° 5361 Vendredi 19 Mai 2017

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS

BANQUE ZITOUNA 2-4

AUGMENTATION DE CAPITAL

ELECTROSTAR S.A 5-10

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2017-2» 11-14

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2017-1» 15-17

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2017-1» 18-22

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

SOCIETE SOTIPAPIER - AGO - 23

SOCIETE SOTIPAPIER - AGE - 23

SOCIETE D'ARTICLES HYDIENIQUES - SAH - AGO - 24

SOCIETE D'ARTICLES HYDIENIQUES - SAH - AGE - 24

COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN - CNT - AGO - 25

SOCIETE NEW BODY LINE SA - AGO - 26

SOCIETE NEW BODY LINE SA - AGE - 26

UNIMED - AGO - 27

UNIMED - AGE - 27

OFFICE PLAST - AGO - 28

SOCIETE MAGASIN GENERAL - AGO - 29

ARAB TUNISIAN BANK - ATB - AGO - 30

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE - STB - AGO - 31

ATTIJARI BANK - AGO - 32

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE - BIAT - AGO - 33

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE - BIAT - AGE - 34

DELICE HOLDING - AGO - 35

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS - AGO - 36

SOCIETE HEXABYTE - AGO - 37

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE STB « 2017-1 » 38

PAIEMENT DE DIVIDENDES

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV 39

ATTIJARI VALEURS SICAV 39

ATTIJARI PLACEMENTS SICAV 40

ATTIJARI FCP CEA 41

ATTIJARI FCP DYNAMIQUE 41

PROJET DE RESOLUTIONS AGO - AGE

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE - STB - AGO - 42-43

SOCIETE SOTIPAPIER - AGO - 44-45

BANQUE NATIONALE AGRICOLE - BNA - AGO - 46-47

ATTIJARI BANK - AGO - 48-49

SOCIETE D'ARTICLES HYDIENIQUES - SAH - AGO - 50-52

SOCIETE D'ARTICLES HYDIENIQUES - SAH - AGE - 53

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE 54

SICAV TRESOR 55-56

SICAV OPPORTUNITY 57

SICAV PROSPERITY 58

COURBE DES TAUX

59

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

60-61

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- ATTIJARI FCP CEA
- ATTIJARI FCP DYNAMIQUE

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2017

- UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
- UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS BANQUE ZITOUNA

Société Anonyme au Capital de 120 000 000 de dinars divisé en 120 000 000 actions de 1 Dinar chacune
Siège Social : 2 Boulevard de la Qualité de la Vie - Tunis
Registre de Commerce : B24162142009
Matricule Fiscal : 1120822H

« CHAHADET ZITOUNA 2017 » « شهادات الزيتونة 2017 » Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 14/12/2015 l'émission de titres participatifs à hauteur de 120 MD sur une période de trois ans en une ou plusieurs fois selon le besoin, en renforcement des fonds propres de la Banque, et ce conformément aux dispositions des articles 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Le Conseil d'Administration de la Banque réuni en date du 03 avril 2017, a décidé d'émettre avant la fin du mois de juin 2017 des titres participatifs sous forme de Moudharaba « مُضاربة » telle que approuvée par le Comité Charaïque de la Banque en date du 29/09/2015, selon les conditions et modalités détaillées en infra, pour une enveloppe de 25 millions de dinars susceptibles d'être portée à 35 millions de dinars sans recours à l'Appel Public à l'Epargne et a donné pouvoirs au Directeur Général de la Banque d'accomplir cette émission et selon les conditions suivantes :

Durée	Taux de profit Global Prévu (*)	Avance Annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	8%	6,25%	1,75%	à la fin de la 7 ^{ème} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**1. Montant :**

Le montant total de la présente émission est fixé à 25 000 000 de dinars, divisée en 250 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptibles d'être portés à 35 000 000 de dinars divisés en 350 000 titres participatifs.

2. Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **15/05/2017** et clôturés au plus tard le **08/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **08/06/2017**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **30/06/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en profits au **30/06/2017**.

Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

3. Objet de l'émission :

Le produit de l'émission sera utilisé par la Banque dans le cadre de son activité générale.

- Suite -

4. But de l'émission :

L'émission de titres participatifs a pour objectif d'améliorer l'adéquation entre les maturités des ressources et des emplois.

Elle permettra également de consolider les fonds propres de la Banque et de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie conformément aux dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés :

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit sus visée.

2. Dénomination de l'émission : « CHAHADET ZITOUNA 2017 » « شهادات الزيتونة 2017 »

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **30/06/2017**.

La 1^{ère} date de distribution des profits est fixée au 31/12/2017 pour l'avance et au 30/06/2018 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription:

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

9. Remboursement

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7^{ème} année soit le 30/06/2024** à la valeur nominal.

La Banque ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

10. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans.
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans

- Suite -

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 8% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit :

1. Première partie de la rémunération

Une avance annuelle de 6,25% calculée sur la valeur nominale est payable le **31 Décembre de chaque année**.

2. Deuxième Partie de la rémunération

Un complément variable calculé par référence au Résultat Net Avant Impôt de la Banque (RNAI) est payable le **30 Juin de chaque année après la tenue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice écoulé**.

Le remboursement de la dernière rémunération variable sera effectué après l'arrêt des états financiers intermédiaires au 30 juin de l'année 2024.

Le RNAI de la Banque est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les Fonds Propres Nets de la Banque tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991; cette répartition est ajustée par des clés arrêtées par la banque entre les porteurs de ces titres en tant qu'investisseurs et les actionnaires en tant que gestionnaire. Ce qui donne un complément de rémunération variable prévu à 1,75% de la valeur nominale.

Ces clés de répartition sont révisables annuellement et elles sont communiquées aux porteurs de titres chaque début d'année, sachant que pour la 1ère année elles sont fixées à 95% pour les porteurs de titres participatifs et à 5% pour les actionnaires.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES

Les titres participatifs émis sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de la banque dans les mêmes conditions que les actionnaires de la Banque.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I. A cette fin, la Banque élit domicile à son siège à Tunis.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2016 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

« ELECTROSTAR SA. »

Société Anonyme au capital de 12 250 000 dinars devisé en 2 450 000 actions
de valeur nominale 5 dinar entièrement libérées.
Siège social : Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous
Administration : Rue 8612 Impasse n°3 Local n°9 La Charguia 1 – 2035 Tunis Carthage

**Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus
d'émission relatif à l'augmentation du capital d'ELECTROSTAR
de 12 250 000 dinars à 24 500 0000 dinars**

Dans le cadre du prospectus, ELECTROSTAR a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- à ce qu'il n'y ait pas d'écarts « significatifs » entre les états financiers provisoires relatifs à l'exercice 2016 insérés au niveau du prospectus et ceux audités et certifiés
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Par ailleurs, les mandats des deux administrateurs représentant les petits porteurs (M. Anis FOURATI et M. Ahmed Adel MANAA) ont expiré et ont été renouvelés par décision du conseil d'administration du 20/02/2017. Toutefois cette décision de prolongation est non conforme aux dispositions des articles 190 et 195 du code des sociétés commerciales.

A cet effet, la société ELECTROSTAR s'engage à régulariser cette situation conformément à la législation en vigueur et notamment à l'article 190 CSC.

En outre, le rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2015 fait ressortir plusieurs anomalies et insuffisances notamment :

- L'absence d'une charte d'audit interne ;
- Les réunions et interventions du comité d'audit ne sont pas matérialisées par des rapports, des comptes rendus ou des procès verbaux ;
- Absence des protocoles d'accord et des conventions déterminant les relations et les opérations de la société avec les autres sociétés du groupe ;
- La gestion de quelques volets demeure non informatisée (gestion des immobilisations, contrôle de gestion...) ce qui augmente le risque d'erreurs à la saisie manuelle ;
- Absence d'un planning des interventions ce qui entraîne une insuffisance des contrôles au sein de la société pouvant être à l'origine de certains dysfonctionnements de dilution de responsabilité.

Enfin, les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels et consolidés d'ELECTROSTAR, ne s'accommodent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne notamment :

- Le traitement comptable portant sur la réévaluation des terrains et bâtiments effectués au cours des exercices 2005 et 2010. Ce traitement a dégagé une plus value de réévaluation de 11 125 744DT constatée dans le compte « Réserve Spéciale de Réévaluation ». Or, cette pratique constitue une dérogation aux dispositions de la norme comptable n°5 relative aux immobilisations corporelles.

Il est à signaler que, compte non tenu des réévaluations susvisées, le total des capitaux propres au 31/12/2015 de la société Electrostar serait de 11 034 509DT et non de 22 160 253DT ;

- L'absence d'actualisation de la valeur des titres de participation dans certaines sociétés du groupe et l'absence de constatation des provisions nécessaires et ce, contrairement aux dispositions de la NC 07 relative aux placements. La constatation de ces provisions aurait un impact négatif sur les fonds propres de la société d'au moins 3 129 000DT, soit le total des provisions sur les sociétés « L'AFFICHE TUNISIENNE » de 600 000DT et « HMT » de 2 529 000DT ;
- L'existence parmi les liquidités et équivalents de liquidité au niveau de l'état de flux de trésorerie de rubriques ne répondant pas aux exigences de la NC 01 norme générale. Il s'agit des titres cotés en bourse et des emprunts à moins d'un an ;
- les notes aux états financiers individuels ne comportent pas toutes les notes obligatoires.

De ce fait, ELECTROSTAR s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour l'établissement des prochains états financiers.

- Suite -

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **15/04/2017** a décidé d'augmenter le capital de la société ELECTROSTAR d'un montant de 12 250 000 DT pour le porter ainsi de 12 250 000 DT à 24 500 000 DT et ce, par l'émission de 2 450 000 nouvelles actions au prix de 5 DT chacune, soit à la valeur nominale.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et porteront jouissance à compter du 1er janvier 2017.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible et réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, le conseil d'administration est autorisé :

- Dans une première étape : à mettre à la disposition du public les actions nouvelles éventuellement non souscrites ;
- Dans une deuxième étape : à limiter le montant au total de l'augmentation de capital à celui des souscriptions à condition que ce montant atteigne au moins les trois-quarts ($\frac{3}{4}$) de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

But de l'émission

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par « ELECTROSTAR » visant à :

- Améliorer la structure financière de la société et réduire le poids des charges financières ;
- Améliorer la qualité des produits commercialisés ;
- Renforcer le volume d'activité ;
- Développer le service après vente.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social sera augmenté de 12 250 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 2 450 000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire
- Valeur nominale des actions : 5 dinars
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie des actions : Ordinaire

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 5 DT, soit à la valeur nominale.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées intégralement lors de la souscription.

- Suite -

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne. La société ELECTROSTAR ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles

Période de souscription

La souscription aux 2 450 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et ce, du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus*.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du **20/06/2017** au **30/06/2017** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société ELECTROSTAR exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 5 DT, représentant la valeur nominale de l'action.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 03 135 1200321046472 ouvert auprès de la BNA, Agence Succursale conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **16/06/2017** à 15H à BNA Capitaux, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par BNA Capitaux), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA Capitaux, Intermédiaire Agréé Mandaté, et ce dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs de 2 450 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les actions nouvelles souscrites (2 450 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2017.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice

- Suite -

au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Depuis le 22/01/2001, les actions d'ELECTROSTAR sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 2 450 000 actions anciennes composant le capital social actuel de la société ELECTROSTAR inscrites sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **17/05/2017**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et totalement libérées seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2016, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus**.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650055» durant la période de souscription préférentielle soit du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus**.

** Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650063» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par COFIB CAPITAL – Intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°17-0970 en date du 28/04/2016, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société émettrice ELECTROSTAR (Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous.), de BNACapitaux intermédiaire en bourse (Immeuble le banquier avenue tahar HADDAD 1053, les berges du lac,) et sur le site internet du CMF (www.cmf.tn).

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligatoire
« HL 2017-2 »**

Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **01/06/2016** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Vingt Millions de Dinars **120.000.000 DT** sur 2016 et 2017 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **03/12/2017** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « **HL 2017-2** » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 dinars;
- Nominal de l'obligation : 100 dinars par Obligation ;
- **Forme d'Obligation** : les obligations sont nominatives ;
- **Prix d'émission** : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;
- **Durée et Taux d'intérêt** : Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : **7,65%** brut l'an ou variable (**TMM+2,35%**) brut l'an au choix du souscripteur ; Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : **7,85%** brut l'an ;
- **Amortissement** : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit **20 Dinars** par obligation. Cet amortissement commence à la 1ère année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

But de l'émission

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2017, qui s'élèvent à 307 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2017 est de 80 millions de dinars

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **20/04/2017** et clôturées sans préavis et au plus tard le **10/07/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **20/04/2017** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt : « HL 2017-2 »

Nature des titres : Titres de créance

Forme des obligations : nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/07/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/07/2017**.

- Suite -

Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société

Le **26/01/2016**, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de **BB (tun)** attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : **BB (tun)** ;
- ✓ Note à court terme : **B (tun)** ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'émission

Le **13/03/2017**, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BB (tun)** à la présente émission de la société Hannibal Lease.

Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

Organisation de la représentation des obligataires

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°**96-113**

du **30/12/1996** portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de **20%**. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes

- Suite -

morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

Renseignements généraux

Intermédiaire agréé et mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « **HL 2016-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il existe à fin mars 2017, neuf emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **HL 2016-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « **HL 2016-2** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 05 avril 2017 sous le n°17-0967, du document de référence « **HL 2016** » enregistré auprès du CMF en date du 30 Août 2016 sous le n°16-003 et de l'actualisation du document de référence « **HL 2016** » enregistré par le CMF en date du 05 Janvier 2017 sous le n° 16-003/A001. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2017.

La note d'opération et le document de référence « **HL 2016** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet, respectivement, au plus tard le 20 Avril 2017 et le 30 Avril 2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« CIL 2017-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **19 mai 2016** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2016, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **23 Mars 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (**20**) Millions de Dinars susceptible d'être porté à trente (**30**) Millions de Dinars selon les conditions suivantes :

- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,60% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «CIL 2017-1 »

Montant : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de 7.60% brut par an. Ce taux est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour

- Suite -

un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,60% l'an.

Durée totale :

Les obligations « CIL 2017-1 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,732 Années**.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/06/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **27/06/2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **27/06/2022**.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **27 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **27/06/2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **28/04/2017** et clôturées au plus tard le **27/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au

- Suite -

25/07/2017, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **28/04/2017** aux guichets de BIATCapital, Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **CIL 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BIATCapital, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

Notation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir **stable** et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **24 mars 2016**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **30 Mars 2017**.

Cotation en bourse :

La Compagnie Internationale de Leasing, s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, BIATCapital de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt «CIL 2017-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0969 en date du 13 avril 2017, du document de référence « CIL 2016 » enregistré par le CMF sous le n° 16-009 en date du 30 novembre 2016, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice

2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », de BIATCapital - intermédiaire en bourse, Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017, les états financiers relatifs à l'exercice 2016 ainsi que les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2017 de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le 20 avril 2017, le 30 avril 2017 et le 20 juillet 2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« TUNISIE LEASING 2017-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le **07/06/2016** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **21/12/2016** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » d'un montant de 30 millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+1,80% brut l'an au minimum et TMM+2,50% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7% brut l'an au minimum et 8,20% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,55% brut l'an et/ou TMM+2,35% sur 5 ans.
- Catégorie B : 7,80% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » est d'un montant de 30 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 Millions de dinars, divisé en 300 000 obligations, susceptibles d'être portés à 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «TUNISIE LEASING 2017-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **21/03/2017** et clôturées sans préavis au plus tard le **07/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/06/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **21/06/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **21/03/2017** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax, Gabès et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission :

TUNISIE LEASING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2017 des mises en force qui s'élèvent à 368 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 110 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 30 millions susceptibles d'être portés à 40 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 87 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2017-1 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE VALEURS.

Prix de souscription et d'émission : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **07/06/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **07/06/2017** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations «TUNISIE LEASING 2017-1» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,55% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,80% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **07/06/2022** pour la catégorie A et le **07/06/2024** pour la catégorie B.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **7 juin de chaque année**. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **07/06/2018**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **07/06/2018** et le premier remboursement en capital aura lieu le **07/06/2020**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,55% l'an pour la catégorie A et de 7,80% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2017 à titre indicatif, qui est égale à 4,248% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,598%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations de l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2017-1» sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

- Suite -

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,734 années** pour la catégorie A et **4,273 années** pour la catégorie B.

Garantie : Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB+ (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **03 février 2017**.

Notation de la société: En date du **24 mars 2016**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+ (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme à F2 (tun).

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars

- Suite -

(5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres : Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING : TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 06/03/2017 sous le n° 17-0963, du document de référence « Tunisie Leasing 2016 » enregistré auprès du CMF en date du 9 Novembre 2016 sous le n° 16-005, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Inté Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2017 et le 30 avril 2017.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON
« SOTIPAPIER »**

Siège social : 13, Rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle Saint Gobain Mégrine Riadh, 2014-Ben Arous

Les actionnaires de la SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON (SOTIPAPIER) sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire, pour le Lundi 22 mai 2017, à neuf heures (9h) à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE), sise au Boulevard principal, Lac Turkana, les Berges du Lac, Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
3. Approbation des conventions réglementées conformément aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
4. Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
5. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
6. Fixation des jetons de présence des administrateurs de la Société ;
7. Quitus aux membres du conseil d'administration de la Société ;
8. Renouvellement des mandats des administrateurs de la Société ;
9. Nomination et approbation à la suite de l'élection d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires de la Société ;
10. Questions diverses ; et
11. Pouvoirs pour formalités.

2017 - AS - 4784

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON
« SOTIPAPIER »**

Siège social : 13, Rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle Saint Gobain Mégrine Riadh, 2014-Ben Arous

Les actionnaires de la SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON (SOTIPAPIER) sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire, pour le Lundi 22 mai 2017, à onze heures (11h) à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE), sise au Boulevard principal, Lac Turkana, les Berges du Lac, Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'augmentation du capital social de la Société ;
2. Augmentation en numéraire du capital social de la Société et approbation de ses modalités ;
3. Délégation de pouvoirs au conseil d'administration pour la réalisation définitive de l'augmentation de capital social ;
4. Modification corrélative de l'article 7 des statuts de la Société ;
5. Questions diverses ; et
6. Pouvoirs pour formalités.

2017 - AS - 4785

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES

LA SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »

Siege Social: 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage -

Suivant décision du Conseil d'Administration tenu le 27 Avril 2017, Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société d'Articles Hygiéniques « SAH », sont invités à assister aux Assemblées Générales Ordinaires & Extraordinaire, qui se tiendront le Jeudi 25 Mai 2017, à partir de 9 h30, à l'hôtel **Golden Tulip Carthage - Tunis (Gammarth)**, en vue de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

L'Assemblée Générale Ordinaire :

- 1- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice 2016 et du rapport de gestion du groupe;
- 2- Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2016 de la société SAH et du groupe SAH et approbation des états financiers SAH ainsi que les états financiers consolidés pour l'exercice 2016;
- 3- Affectation du résultat de l'exercice 2016;
- 4- Approbation des conventions relevant des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;
- 5- Quitus aux membres du Conseil d'Administration, (au Président Directeur Général ainsi qu'au Directeur Général Adjoint) pour la gestion de l'exercice 2016;
- 6- Détermination et attribution des jetons de présence 2016 aux membres du Conseil d'Administration;
- 7- Allocation aux membres du Comité permanent d'audit d'une rémunération relative à l'exercice de leur activité en 2016;
- 8- Renouvellement du mandat et/ou nomination de (03) administrateurs;
- 9- Pouvoirs pour formalités.

L'Assemblée Générale Extraordinaire :

- 1- Examen et approbation du rapport du Conseil à l'Assemblée Générale Extraordinaire portant sur l'augmentation de capital,
- 2- Augmentation du capital social par incorporation de réserves, par l'attribution d'une action gratuite contre Dix-sept (17) actions anciennes,
- 3- Fixation de la date de négociation des droits d'attribution et de la date de Jouissance des actions nouvelles gratuites,
- 4- Modification corrélative des statuts,
- 5- Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents afférents aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaires, seront mis à votre disposition au siège social de la société sis au N° 5 Rue 8610 ZI Charguia 1- Tunis.

AVIS DE SOCIETES

استدعاء للجلسة العامة العادية

المصرف القومي التونسي
المقر الإجتماعي: طريق قابس كلم 1.5 صفاقس

السيدات والسادة المساهمين في شركة المصرف القومي التونسي مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية التي ستنعقد يوم الجمعة 26 ماي 2017 على الساعة الرابعة بعد الزوال بفرعها بتونس نهج الطاقة الشمسية – الشرقية 1 - تونس وذلك للتداول في المسائل المدرجة في جدول الأعمال التالي:

1. تلاوة و مصادقة على تقرير مجلس الإدارة المتعلق بالسنة المالية 2016.
2. تلاوة تقارير مراقب الحسابات المتعلقة بالسنة المالية 2016.
3. المصادقة على الإتفاقات المذكورة بالتقرير الخاص لمراقب الحسابات و المتعلقة بالسنة المالية 2016.
4. تحديد منحة حضور أعضاء مجلس الإدارة.
5. المصادقة على القوائم المالية المتعلقة بالسنة المالية 2016.
6. توظيف نتائج السنة المالية 2016.
7. تجاوز عتبات المساهمة.
8. تبرئة ذمة أعضاء مجلس الإدارة لتصرف السنة المالية 2016.
9. الإعلام عن مباشرة رئيس مجلس الإدارة أو المدير العام أو أعضاء مجلس الإدارة لأي منصب إدارة في شركات أخرى.
10. تلاوة و مصادقة على تقرير تصرف المجمع المتعلق بالسنة المالية 2016.
11. تلاوة تقرير مراقب الحسابات و المتعلق بالقوائم المالية المجمع للسنة المالية 2016.
12. المصادقة على القوائم المالية المجمع و المتعلقة بالسنة المالية 2016.
13. تعيين أعضاء مجلس الإدارة.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE NEW BODY LINE SA

SIEGE SOCIAL: AVENUE ALI BALHAOUANE 5199 MAHDIA - TUNISIE

Messieurs les actionnaires de la société New Body Line sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **Mardi 23 mai 2017 à 10h30** à l'IACE, Rue du Lac Turkana 1053 Les Berges du Lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2016.
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2016 et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2016.
3. Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.
4. Affectation du résultat 2016.
5. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2016.
6. Fixation du montant des jetons de présence.
7. Renouvellement du contrat de régulation du cours.
8. Pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du Procès-Verbal pour accomplir les formalités et dépôts prescrits par la législation en vigueur.

2017 - AS - 4728

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE NEW BODY LINE

SIEGE SOCIAL: AVENUE ALI BALHAOUANE 5199 MAHDIA TUNISIE

Messieurs les actionnaires de la société New Body Line sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu, le **Mardi 23 mai 2017** suite à la tenue de l'AGO, à l'IACE, Rue du Lac Turkana -1053- Les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital de la société New Body Line par incorporation de réserves.
2. Pouvoirs.

2017 - AS - 4729

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Unité de Fabrication de Médicaments - Unimed
Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira – 4060, Sousse

Messieurs les actionnaires de la société « Unité de Fabrication de Médicaments » sont invités à assister aux travaux de l'assemblée générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 23/05/2017 à 10H.00 à l'hôtel « Mövenpick » sis à Sousse et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2016 et quitus aux administrateurs.
- Lecture des rapports, général et spécial du commissaire aux comptes, approbation des états financiers de l'exercice 2016 ainsi que des opérations constituant des conventions règlementées,
- Affectation des résultats.
- Distribution des dividendes.
- Pouvoirs pour formalités.

2017 - AS - 4730

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Unité de Fabrication de Médicaments - Unimed
Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira – 4060, Sousse

Messieurs les actionnaires de la société « Unité de Fabrication de Médicaments » sont invités à assister aux travaux de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le Mardi 23/05/2017 à 11H.00 à l'hôtel « Mövenpick » sis à Sousse et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Lecture du rapport du conseil d'administration relatif au projet d'augmentation de capital par incorporation des réserves.

Autorisation pour l'augmentation de capital et changement de l'article 7 des statuts.

Pouvoirs pour formalités

2017 - AS - 4731

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE OFFICE PLAST

Société Anonyme au Capital de 9.802.700 DT

Siège Social : Z.I.2 MEDJEZ EL BAB 9070 BEJA

RC : B246582006 - MF : 0947962F

**AVIS DE CONVOCATION
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Du 23 mai 2017**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Office Plast sont invités à assister le mardi 23 Mai 2017 à 9H 30 mn à l'hôtel Sheraton- Tunis, Avenue de la ligue Arabe- Tunis Carthage à l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Lecture du rapport du conseil d'administration sur les opérations de l'exercice 2016,**
- **Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2016,**
- **Approbation des états financiers et du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2016,**
- **Approbation des conventions prévues aux articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales**
- **Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2016,**
- **Affectation du résultat de l'exercice 2016,**
- **Fixation des jetons de présence pour l'année 2016**
- **Nomination d'un nouvel administrateur : FCPR MAX ESPOIR**
- **Nomination d'un nouvel administrateur représentant les petits porteurs,**
- **Pouvoirs pour formalités**

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société Magasin Général

Siège Social : 28 Rue Kamel Ataturk – 1001 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Magasin Général sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société qui se tiendra **le vendredi 23 juin 2017 à 9 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises** sis au 2 rue du Lac Turkana, les Berges du lac 1 – Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2016.
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2016.
3. Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2016.
4. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion du Groupe Magasin Général pour l'exercice 2016.
5. Lecture des rapports des commissaires aux comptes du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2016.
6. Approbation du rapport de gestion et des états financiers consolidés du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2016.
7. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2016.
8. Affectation du résultat de la Société Magasin Général relatif à l'exercice 2016.
9. Ratification des opérations intergroupe effectuées en 2016 rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
10. Fixation des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2016.
11. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2016.
12. Reconduction de l'autorisation de rachat et de revente des actions propres à la société.
13. Approbation de la vente du terrain Mhamdia.
14. Approbation d'engagement de crédits, d'octroi d'hypothèques et de consentement des cautions.
15. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

ARAB TUNISIAN BANK

Siège Social : 9, rue Hédi Nourra, 1001 Tunis

Messieurs les actionnaires de l'ARAB TUNISIAN BANK sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 25 mai 2017 à 11 heures à l'hôtel « The Residence » Gammarth, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2016.
- 2 Lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs l'exercice clos au 31 décembre 2016.
- 3 Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2016.
- 4 Affectation des résultats.
- 5 Ratification de la cooptation d'un administrateur
- 6 Nomination d'un nouvel administrateur
- 7 Fixation du montant des jetons de présence
- 8 Quitus aux administrateurs.
- 9 Lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du groupe ATB arrêtés au 31/12/2016.
- 10 Approbation des états financiers consolidés du groupe ATB arrêtés au 31/12/2016.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE

Siège Social : Rue Hédi NOUIRA - Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Banque sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Mardi 23 mai 2017, à 10 heures du matin, à l'Hôtel ACROPOLE – Les Berges du Lac – Tunis, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du conseil d'administration, sur la gestion de la banque et du groupe STB, relatifs à l'exercice 2016 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels de la Banque et des états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2016 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi n° 2016 – 48 du 11 juillet 2016, et des états financiers individuels et consolidés de la banque de l'exercice 2016;
4. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2016 ;
5. Affectation des résultats ;
6. Fixation du montant des jetons de présence et de la rémunération des présidents et des membres des comités;
7. Ratification de la décision du conseil d'administration du 15 février 2017 portant cooptation et remplacement d'un administrateur représentant l'Etat Tunisien.
8. Nomination des commissaires aux comptes.

Conformément aux dispositions de l'article 40 des statuts, seuls les titulaires de 10 actions au moins libérées des versements exigibles, peuvent assister à cette assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen du pouvoir (dont l'imprimé est disponible auprès de la STB-Titres) qu'ils auront l'obligance de remettre à leur mandataire ou le retourner dûment signé, trois jours au moins avant la réunion, à la Direction des Titres, de la Bourse et de la Gestion des Actifs des Patrimoines et des Fortunes de la banque sise au siège social: rue Hédi Nouira - Tunis-

Les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux ou par un autre actionnaire.

Les actionnaires seront admis à cette assemblée sur présentation d'une carte nominative établie et délivrée à l'entrée de la salle de réunion.

Les documents destinés à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires à la Direction des Titres, de la Bourse et de la Gestion des Actifs des Patrimoines et des Fortunes de la banque sise au siège social : rue Hédi Nouira - Tunis-, durant le délai légal.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Attijari bank

Siège social : Rue Hédi Karray – N° 24 – Centre Urbain Nord – 1080 - Tunis

Les actionnaires de la Banque Attijari de Tunisie – Attijari bank, sont invités à l'**Assemblée Générale Ordinaire** qui se tiendra le **Jeudi 25/05/2017** à partir de **09h00** du matin, au siège social de la banque, sis au 24 rue Hédi KARRAY – Centre Urbain Nord – 1080 – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2016 ;
2. Lecture du rapport spécial des Co-commissaires sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2016 ;
3. Approbation des états financiers individuels et des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2016 et lecture des rapports des Co-commissaires aux comptes y afférents ;
4. Quitus aux administrateurs ;
5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2016 ;
6. Approbation des montants des jetons de présence ;
7. Nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration ;
8. Autorisation de l'émission d'emprunts obligataires;
9. Pouvoirs en vue des formalités.

Les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité. Ils peuvent se faire représenter par un autre actionnaire, ou par un mandataire, au moyen d'un pouvoir dont l'imprimé est disponible à la Direction du Juridique sise à la rue Hédi Karray - N° 24 – Centre Urbain Nord – 1080 - Tunis, à retourner dûment signé trois (03) jours au moins avant la réunion à la même adresse.

Les documents afférents à la présente Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires à l'adresse de la Direction du Juridique susmentionnée, durant l'horaire de travail et dans le délai légal.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba BP 520- 1080 Tunis-

Messieurs les actionnaires de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mercredi 24 mai 2017 à 10h30 à l'hôtel Sheraton, Avenue de la Ligue Arabe –Tunis.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2016 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2016 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions réglementées telles que régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi 2016-48, et des états financiers individuels et consolidés de la banque de l'exercice 2016 ;
4. Quitus aux Administrateurs ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2016 et distribution de dividendes;
6. Transfert de Réserves ;
7. Nomination et renouvellement des membres du Conseil d'Administration ;
8. Fixation du montant des jetons de présence ;
9. Autorisation d'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés ;
10. Décotation des GDR à la Bourse de Londres ;
11. Informations sur les fonctions occupées par les membres du Conseil d'administration ;
12. Pouvoirs en vue des formalités.

Les actionnaires seront admis à l'Assemblée sur justification de leur identité (carte jointe à la convocation).

Tout actionnaire qui veut se faire représenter par un mandat doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 19 mai 2017, son pouvoir au siège social de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction de la Planification).

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba BP 520- 1080 Tunis-

Messieurs les actionnaires de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le mercredi 24 mai 2017 à 10h à l'hôtel Sheraton, Avenue de la Ligue Arabe –Tunis.

ORDRE DU JOUR

1. Mise en conformité de l'article 25 des statuts avec les nouvelles dispositions législatives ;
2. Amendement de l'article 48 des statuts :
 - a) Mise en conformité avec les dispositions législatives en vigueur ;
 - b) Modification de la somme à attribuer au fonds social ou à l'association amicale du personnel de la banque ;
3. Pouvoirs en vue des formalités.

Les actionnaires seront admis à l'Assemblée sur justification de leur identité (carte jointe à la convocation).

Tout actionnaire qui veut se faire représenter par un mandat doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 19 mai 2017, son pouvoir au siège social de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction de la Planification).

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DELICE HOLDING SA

Siège social : Immeuble le Drôme, rue Lac Léman, les Berges du Lac -1053 – Tunis

Le Conseil d'Administration de la société DELICE HOLDING – SA- « DH » informe tous les actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire de la société se tiendra le Jeudi 25 Mai 2017 à 15h00 à l'Institut arabe des chefs d'entreprise (IACE), Bvd. principal Rue du Lac Turkana 1053 Les Berges du Lac, Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2016 ;
2. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes, approbation des états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2016, affectation du résultat et distribution des dividendes ;
3. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et approbation desdites conventions ;
4. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes et approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 ;
5. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration et du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2016;
6. Quitus aux Administrateurs ;
7. Information de l'Assemblée Générale conformément aux articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales.
8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs

Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie

Les actionnaires de la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 25 Mai 2017 à 15H:00 au siège de l'UTICA Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et des états financiers individuels pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016 ;
- 2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016 ;
- 3- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission ;
- 4- Approbation des rapports du conseil d'administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31/12/2016 ;
- 5- Approbation des opérations et des conventions réglementées visées par les dispositions des articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales
- 6- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2016 ;
- 7- Affectation des résultats de l'exercice 2016 ;
- 8- Nomination et/ou renouvellement du mandat d'administrateur ;
- 9- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes
- 10- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société HexaByte

Siège social : Appartement 3 - immeuble CTAMA – Avenue Habib Bourguiba – 9000 – Béja

Messieurs les actionnaires de la société Hexabyte sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 06 juin 2017 à 10 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE) – Angle avenue principale, rue du lac Turkana -1053 – les berges du lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2016
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2016
- Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2016
- Affectation du résultat net de l'exercice 2016 et distribution des dividendes
- Allocation aux membres du Conseil d'Administration une rémunération fixe au titre de jetons de présence
- Quitus aux administrateurs,

Pouvoir

AVIS DE SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

Emprunt Obligataire Subordonné STB 2017-1

La Société Tunisienne de Banque -STB- porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'Emprunt Obligataire Subordonné STB 2017-1 de 80 000 000 D susceptible d'être porté à un maximum de 100 000 000 D sans recours à l'appel public à l'épargne, ouvertes au public le 13 mars 2017, ont été clôturées le 28 avril 2017, pour un montant de 58 000 000 D.

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 8 Septembre 1999
Siège Social : Immeuble Fékih – Rue des Lacs de Mazurie
Les Berges du Lac -1053 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2017, **ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV** porte à la connaissance de ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2016 un dividende de :

4,244 dinars par action

Ce dividende est payable à partir du **22 mai 2017** auprès des guichets d'ATTIJARI BANK.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2017 - AS - 4788

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

ATTIJARI VALEURS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 25 octobre 1993
Siège Social : Immeuble Fékih – Rue des Lacs de Mazurie
Les Berges du Lac -1053 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2017, **ATTIJARI VALEURS SICAV** porte à la connaissance de ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2016 un dividende de :

1,976 dinar par action

Ce dividende est payable à partir du **22 mai 2017** auprès des guichets d'ATTIJARI BANK.

2017 - AS - 4789

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

ATTIJARI PLACEMENTS SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 25 octobre 1993
Siège Social : Immeuble Fékih – Rue des Lacs de Mazurie
Les Berges du Lac -1053 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2017, **ATTIJARI PLACEMENTS SICAV** porte à la connaissance de ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2016 un dividende de :

13,313 dinars par action

Ce dividende est payable à partir du **22 mai 2017** auprès des guichets d'ATTIJARI BANK.

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

ATTIJARI FCP CEA

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF N° 37-2008 du 26 novembre 2008
Adresse : Immeuble Fékih – Rue des Lacs de Mazurie
Les Berges du Lac-1053 Tunis

En application de la décision de son Conseil d'Administration du 27 mars 2017, ATTIJARI GESTION, gestionnaire de **ATTIJARI FCP CEA** porte à la connaissance des porteurs de parts dudit fonds qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2016 un dividende de :

0,277 dinar par part

Ce dividende est payable à partir du **22 mai 2017** auprès des guichets d'ATTIJARI BANK.

OPTION

IL est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir le montant de ce dividende en parts **ATTIJARI FCP CEA**, dès sa mise en paiement.

2017 - AS - 4791

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

ATTIJARI FCP DYNAMIQUE

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF N° 45-2010 du 22 décembre 2010
Adresse : Immeuble Fékih – Rue des Lacs de Mazurie
Les Berges du Lac-1053 Tunis

En application de la décision de son Conseil d'Administration du 27 mars 2017, ATTIJARI GESTION, gestionnaire de **ATTIJARI FCP DYNAMIQUE** porte à la connaissance des porteurs de parts dudit fonds qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2016 un dividende de :

0,195 dinar par part

Ce dividende est payable à partir du **22 mai 2017** auprès des guichets d'ATTIJARI BANK.

OPTION

IL est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir le montant de ce dividende en parts **ATTIJARI FCP DYNAMIQUE**, dès sa mise en paiement.

2017 - AS - 4792

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE-STB-**

Siège social : Rue Hédi Noura 1001 Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 23 mai 2017.

PREMIERE RESOLUTION :

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2016 et du rapport général des commissaires aux comptes ainsi que les explications complémentaires fournies, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport du Conseil d'Administration et les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir pris acte du rapport spécial des commissaires aux comptes conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que les articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre des dispositions desdits articles telles qu'elles ont été présentées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir entendu lecture du rapport de gestion relatif au groupe STB et du rapport général des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier, définitif et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

CINQUIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016, ci-dessous détaillé, en résultats reportés :

	En Dinars
- Résultat de l'exercice 2016 :	40 517 977,222
- Reports à nouveau (2015)	-694 734 248,325
- Effets des Modifications comptables 2016	0,000
- Résultats reportés :	-654 216 271,103

Cette résolution mise aux voix est adoptée

- Suite -

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe :

- Le montant des jetons de présence à allouer à la Présidente du Conseil d'Administration à quatre mille dinars (4.000 DT) par séance.
- Le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration à deux mille dinars (2.000 DT) par séance et par administrateur.
- Le montant net relatif aux présidences des comités permanent d'audit interne et celui des risques à.....dinars (.....DT) par séance et par président.
- Le montant net à allouer aux membres des comités émanant du Conseil à.....dinars (.....DT) par séance et par membre.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la décision du conseil d'administration du 15 février 2017 portant nomination de Monsieur M'Hamed AYED en tant qu'administrateur représentant l'Etat en remplacement de Madame Dorra BERRAIES pour la période restante de son mandat.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir constaté la fin du mandat des commissaires aux comptes actuels, décide de nommer.....en tant que commissaires aux comptes, pour une période de trois ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

NEUVIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la Banque ou à son mandataire aux fins de procéder aux formalités d'enregistrement, de dépôt et de publicité légales nécessaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

**SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON
« SOTIPAPIER »**

Siège social : 13, Rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle Saint Gobain Mégrine Riadh, 2014-Ben Arous

Projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 22 mai 2017.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, approuve les états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 se soldant par un total bilan de 60.419.221,790 dinars et faisant ressortir un résultat net 6.443.225,184 dinars.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers du Groupe, approuve les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 se soldant par un total bilan de 60.426.240 dinars et un résultat net du groupe de 6.587.580 dinars et des intérêts des minoritaires de 36.089 dinars.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et s'élevant à 6.443.225,184 dinars de la manière suivante :

Résultat net au 31/12/2016	6.443.225,184
Résultats reportés	2.919.555,550
Reliquat 1	9.362.780,734
Réserve légale (plafonnée à 10% du capital social)	0,000
Bénéfices distribuables	9.362.780,734
Dividendes 2016 (23.950.000 actions * 0,200 DT)	4.790.000,000
Reliquat 2	4.572.780,734
Résultats reportés 2016	4.572.780,734

Soit un dividende de 0,200 DT par action (18,35 % du nominal).

La mise en paiement s'effectuerait à partir du 1^{er} août 2017.

- Suite -

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer un montant global de 90.000 dinars à titre de jetons de présence pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats des administrateurs de la Société monsieur Nabil TRIKI, monsieur Lotfi AYED, monsieur Abdellatif HAMROUNI, la société HAN TN et la société Value Consulting pour une nouvelle période de trois (3) ans, couvrant les exercices sociaux 2017, 2018 et 2019, se terminant avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire devant approuver les états financiers clos le 31 décembre 2019.

Par ailleurs, les représentants permanents des administrateurs personnes morales sont désignés comme suit :

- (i) Pour la société HAN TN, Madame Hela Hariz ;
- (ii) Pour la société Value Consulting, David Rey.

NEUVIEME RESOLUTION

A la suite du lancement de l'appel à candidatures pour l'élection d'un Administrateur représentant les actionnaires minoritaires de la Société aboutissant à l'élection de monsieur ●, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer monsieur ●, en qualité d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires de la Société, et ce pour un mandat de trois (3) ans, couvrant les exercices sociaux 2017, 2018 et 2019, se terminant avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire devant approuver les états financiers clos le 31 décembre 2019.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs, au représentant légal de la Société et/ou à toute personne qui pourra être mandatée par lui, pour accomplir toutes formalités légales requises et notamment celle d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-**

Siège social : Rue Hédi Nouira Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 22 mai 2017.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture :

- des rapports du Conseil d'Administration, sur l'activité et les états financiers individuels de la B.N.A, sur l'activité du groupe B.N.A et sur les états financiers consolidés, relatifs à l'exercice 2016,
- et des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels de la B.N.A et sur les états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2016,

Prend acte des conclusions des rapports des Commissaires aux Comptes et approuve les rapports du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31.12.2016 tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relatives aux banques et établissements financiers, prend acte des conclusions dudit rapport.

Cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2016.

Cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2016 comme suit :

RESULTAT NET 2016	139 999 806, 205
REPORT A NOUVEAU 2015	53 733, 011
BENEFICE A AFFECTER	140 053 539 216
RESERVE POUR REINVESTISSEMENT EXONERES	19 437 770, 000
FONDS SOCIAL	500 000, 000
RESERVE EXTRAORDINAIRE	120 100 000, 000
TOTAL	140 037 770, 000
REPORT A NOUVEAU 2016	15 769, 216

Cette résolution est adoptée à

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le rachat par la Banque de ses actions propres, dans la limite des dispositions prévues par la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, la loi n° 99-92 du 17 Août 1999 et la décision du Ministre des Finances du 17 Novembre 2000.

Elle délègue au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer les prix maximum d'achat et minimum de revente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et l'autorise d'utiliser les réserves extraordinaires pour la couverture des moins-values pouvant être constatées lors de la cession de ces titres.

Cette résolution est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Banque Nationale Agricole d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite d'un montant global de 200 millions de dinars et ce, pour la période comprise entre la réunion de la présente Assemblée et celle qui statuera sur les comptes du prochain exercice. Le Conseil d'Administration est autorisé à fixer le montant de chaque émission et en arrêter les modalités et conditions.

Cette résolution est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration ainsi que la rémunération des présidents et des membres des comités au titre de l'année 2016 comme suit :

- Un montant de deux mille dinars net (2.000 TND) par séance et par membre du conseil d'administration.
- Un montant de mille dinars net (1000 TND) pour la présidence des comités émanant du conseil d'administration par séance et par président de chaque comité.
- Un montant de cinq cents dinars net (500 TND) par séance et par administrateur membre des comités issus du conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la lettre du ministère des finances du 18 janvier 2017 et coopte la désignation de Mohamed Salah Chebbi Alahsen membre du Conseil d'administration de la banque représentant l'Etat et les participants publics, et ce pour le reliquat du mandat de son prédécesseur Monsieur Maamri Akrmî qui prend fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au Directeur Général ou toute personne mandatée par celui-ci pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôts, de publication d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et toutes autres formalités prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à

AVIS DE SOCIETES

Projet de résolutions AGO**Attijari Bank**

Siège Social : 24, rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 25 mai 2017.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve les dits rapports tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2016, approuve les conventions mentionnées.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2016, et après lecture des rapports des co-commissaires aux comptes, approuve les dits états financiers individuels ainsi que les états financiers consolidés.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de donner quitus entier, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2016.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du résultat bénéficiaire, dégagé au titre de l'exercice 2016 à hauteur de **107 076 646** Dinars et décide de l'affecter comme suit :

(Montant en Dinars)

BENEFICE DE L'EXERCICE	107 076 646
REPORT A NOUVEAU	38 566 506
RESULTAT A REPARTIR	145 643 152
RESERVE SPECIALE DE REINVESTISSEMENT	30 000 000
DIVIDENDES	79 496 580
REPORT A NOUVEAU	36 146 572

- Suite -

L'Assemblée Générale Ordinaire délègue au conseil d'administration les modalités et la date exacte du paiement des dividendes.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du conseil d'administration, fixe la somme de Six Mille Dinars (6.000 TND) - un montant annuel global et brut des jetons de présence aux réunions du conseil d'administration - à allouer à chaque membre du conseil d'administration pour l'exercice 2016.

Les membres des comités règlementaires percevront en outre une somme annuelle brute et globale de Six Mille Dinars (6.000 TND) pour chaque membre des comités en rémunération de leurs travaux au sein des réunions des dits comités au cours de l'exercice 2016.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

Le président du Conseil d'Administration informe, l'Assemblée Générale Ordinaire, la nomination de Monsieur Talel EL BELLAJ, en qualité d'administrateur représentant de Andalucarthage en remplaçant de Monsieur Hicham SEFFA en application de l'article 46 des dispositions de la nouvelle loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux institutions financières

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise, sur proposition du Conseil d'Administration, l'émission de nouveaux emprunts obligataires ordinaires ou subordonnés, à hauteur maximale de **200 millions de dinars**, sur une période de **trois (03) ans**, en une ou plusieurs émissions sur les exercices 2018, 2019 et 2020, et délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires afin d'arrêter les montants successifs, les modalités et les conditions d'émission.

L'AGO autorise le Conseil d'Administration à déléguer au Directeur Général les pouvoirs de fixer à la veille de l'émission les modalités et les conditions de l'emprunt.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTIUN

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer partout où besoin sera, tous dépôts, publications et autres formalités prévues par la loi.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

LA SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »

Siege Social: 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage –

Projet de résolutions à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire de la société d'Articles Hygiéniques « SAH » qui se tiendra en date du 25 mai 2017.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports de gestion de la Société SAH et du groupe SAH destinés à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos au 31/12/2016, décide d'approuver lesdits rapports dans leurs intégralités et dans tous leurs détails sans aucune réserve, tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'Administration.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte des rapports (spécial et général) tels que présentés par les Commissaire aux Comptes, relatifs aux états financiers individuels et aux états financiers consolidés au 31/12/2016, approuve sans aucune réserve :

- ✚ les états financiers individuels de la Société SAH relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2016, faisant apparaître un total bilan de **313 632 161 DT**, un total capitaux propres avant résultat de **124 495 845 DT** et un bénéfice net de **28 560 261 DT**.
- ✚ les états financiers consolidés 2016 du groupe SAH faisant apparaître un total bilan de **409 299 167 DT**, un total des capitaux propres part du groupe de **164 570 941 DT** et un bénéfice part du groupe qui s'élève à **33 248 488 DT**.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

- Suite -

TROISEME DECISION :

Après discussions, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale annuelle d'affecter le résultat bénéficiaire de la Société SAH relatif à l'exercice 2016 et s'élevant à **28 560 261 DT** comme suit :

Résultat bénéficiaire de 2016	28 560 261
Résultats reportés au 31 décembre 2016	45 446 104
Total bénéfice distribuable avant réserve légale	74 006 365
Capital social après augmentation	47 013 676
10% capital social (plafond réserve légale)	4 701 368
Réserve légale au 31 décembre 2016	4 387 943
Réserve légale supplémentaire	313 425
Bénéfices réinvestis (inscrits dans un compte de réserve spécial d'investissement)	18 000 000
Nombre d'action	47 013 676
Dividende par action	0.297
Total résultats reportés antérieurs au 01/01/2014	13 965 634
Dividendes à distribuer (*)	13 963 062
Total résultats reportés après affectation du résultat 2016	41 729 878

(*) NB : les dividendes à distribuer seront prélevés sur les résultats reportés : Antérieurs au 01/01/2014

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve les conventions conclues dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et prend acte des conclusions du dit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration, (au Président Directeur Général ainsi qu'au Directeur Général Adjoint) pour la gestion de l'exercice clos au 31/12/2016.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION :

Conformément aux dispositions de l'article 204 du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 28 des Statuts de la société, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du conseil d'administration en rémunération de

- Suite -

rémunération de leur activité durant l'exercice 2016, une somme de Quinze Mille Dinars (15 000) Net, à répartir entre eux, à titre de jetons de présence.

Le montant de cette rémunération est porté aux charges d'exploitation de la société.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, remercie les membres du Comité Permanent d'Audit pour leur travail effectué durant l'exercice 2016 et décide de leur attribuer, en rémunération de leur activité, une somme de Cinq Mille (5 000) Dinars Net, à répartir entre eux et qui sera imputée selon les conditions mentionnées dans les articles 204 et 256 Bis du Code des Sociétés Commerciales et l'article 30 des Statuts de la société.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION :

Après avoir constaté l'arrivée du terme du mandat de Trois (03) Administrateurs, dont celui du représentant des actionnaires minoritaires, et après avoir eu connaissance de l'appel à candidature publié, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de :

- De renouveler le mandat et/ou de nommer Messieurs ----- et -----, pour une période de Trois (03) exercices, à savoir, 2017,2018 et 2019. Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2019.
- De nommer après élection, (les actionnaires majoritaires s'abstiendront de voter), Madame ou Monsieur, -----, administrateur représentant des actionnaires minoritaires pour une période de Trois (03) exercices, à savoir, 2017,2018 et 2019. Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2019.

Les Trois administrateurs présents, acceptent leurs nomination et déclarent ne se trouver dans aucun cas d'incompatibilité, interdiction ou déchéance prévues par la loi et déclarent accepter les fonctions d'administrateurs.

L'administrateur représentant des actionnaires minoritaires informe l'Assemblée Générale Ordinaire des fonctions de direction occupées par lui dans d'autres sociétés, dont liste est ci-jointe.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale confère à Monsieur SAID Ramzi, titulaire de la carte d'identité Nationale N° 01596201, tous pouvoirs, pour effectuer toutes formalités d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la loi et les statuts.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

LA SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »
Siege Social: 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage –

Projet de résolutions à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire de la société d'Articles Hygiéniques « SAH » qui se tiendra en date du 25 mai 2017.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation de capital de la société SAH et destiné à l'Assemblée Générale Extraordinaire, décide d'approuver ledit rapport dans son intégralité et dans tous ses détails sans aucune réserve.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à -----

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société d'Articles Hygiéniques « SAH » d'un montant de **Deux Millions Sept Cent Soixante Cinq Mille Cinq Cent Dix (2 765 510) Dinars**, pour le porter de Quarante Sept Millions Treize Mille Six Cent Soixante Seize Dinars (47 013 676) à **Quarante Neuf Millions Sept Cent Soixante Dix-neuf Mille Cent Quatre vingt Six (49 779 186) Dinars**.

Cette augmentation de capital sera faite par incorporation de réserves à prélever des résultats reportées (2014-2015) et ce par l'émission de Deux Millions Sept Cent Soixante Cinq Mille Cinq Cent Dix (2 765 510) Actions nouvelles gratuites, d'une valeur nominale de Un (01) Dinar chacune à raison d'une (01) action nouvelle pour Dix-sept (17) actions anciennes avec 06 rompus.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à -----

TROISIEME RESOLUTION :

Après discussions, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide que :

- ✓ Les droits d'attribution seront détachés et négociables en Bourse à partir du 05/07/2017.
- ✓ Les 2 765 510 actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du 05/07/2017, sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.
- ✓ Les 2 765 510 actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du 1^{er} janvier 2017.
- ✓ La société procédera à l'acquisition et à l'annulation des 06 droits d'attribution rompus.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à -----

QUATRIEME RESOLUTION :

Sous réserve de la réalisation de l'augmentation de capital ci-dessus mentionnée, L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 6 des Statuts comme suit :

Article (6) nouveau : Capital social:

« Le Capital Social est fixé à Quarante Neuf Millions Sept Cent Soixante Dix-neuf Mille Cent Quatre vingt Six Dinars (49 779 186), divisé en Quarante Neuf Millions Sept Cent Soixante Dix-neuf Mille Cent Quatre vingt Six (49 779 186) Action de Un (01) Dinar chacune, numérotée de 1 à (49 779 186), souscrites en numéraire et libérées en totalité ».

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à -----

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, délègue au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation du capital, d'en constater la réalisation, de procéder à la modification corrélative des statuts et d'accomplir toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la loi et les Statuts.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à -----

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
 Société d'Investissement à Capital Variable
 Agrément du CMF n° 12-2005 du 18 mai 2005
Siège social: 70-72, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2017**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2016.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve les opérations signalées dans ledit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne, aux membres du Conseil d'Administration, quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice clos le 31/12/2016.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE étant une SICAV de type Capitalisation, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration de capitaliser, entièrement, les sommes distribuables de l'exercice clos le 31/12/2016, comme suit :

	En dinars
Résultat d'exploitation - Exercice 2016	6.168.112,105
Régularisation du résultat d'exploitation	730.951,495
Sommes capitalisées – Exercice 2016	6.899.063,600

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2016, à 6.000 dinars brut.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour faire tous dépôts ou publications que besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES**SICAV TRESOR**

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 29 octobre 1996
Siège social: 70-72, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2017**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2016.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve les opérations signalées dans ledit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne, aux membres du Conseil d'Administration, quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice clos le 31/12/2016.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la répartition des sommes distribuables de l'exercice clos le 31/12/2016, comme suit :

	En dinars
Résultat d'exploitation - Exercice 2016	14.852.410,665
Régularisation du résultat d'exploitation	- 1.885.705,845
Report à nouveau - Exercice 2015	1.785,709
Sommes distribuables - Exercice 2016	12.968.490,529
Dividendes	12.965.360,330
Report à nouveau - Exercice 2016	3.130,199

- Suite -

Elle décide, en conséquence, de fixer le dividende de l'exercice 2016 à **3,835 dinars** par action et d'affecter le reliquat, soit 3.130,199 dinars au compte report à nouveau.

La mise en paiement du dividende s'effectuera auprès des guichets de la BIAT, de la BIAT ASSET MANAGEMENT et de la BIATCAPITAL, à compter du **23 mai 2017**.

L'Assemblée Générale Ordinaire réserve la faculté aux actionnaires de réinvestir leurs dividendes en s'attribuant des actions SICAV TRESOR.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2016, à 6.000 dinars brut.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès - verbal pour faire tous dépôts ou publications que besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES**SICAV OPPORTUNITY**

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 12 mars 2001
Siège social: 70-72, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2017**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2016.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve les opérations signalées dans ledit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne, aux membres du Conseil d'Administration, quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice clos le 31/12/2016.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

SICAV OPPORTUNITY étant une SICAV de type Capitalisation, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration de capitaliser, entièrement, les sommes distribuables de l'exercice clos le 31/12/2016, comme suit :

	En dinars
Résultat d'exploitation - Exercice 2016	11.911,181
Régularisation du résultat d'exploitation	-1.272,760
Report à nouveau - Exercice 2015	1,976
Sommes capitalisées- Exercice 2016	10.640,397

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2016, à 6.000 dinars brut.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès - verbal pour faire tous dépôts ou publications que besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES**SICAV PROSPERITY**

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 25 janvier 1994
Siège social: 70-72, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2017**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2016.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve les opérations signalées dans ledit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne, aux membres du Conseil d'Administration, quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice clos le 31/12/2016.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

SICAV PROSPERITY étant une SICAV de type Capitalisation, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration de capitaliser, entièrement, les sommes distribuables de l'exercice clos le 31/12/2016, comme suit :

	En dinars
Résultat d'exploitation - Exercice 2016	41.685,278
Régularisation du résultat d'exploitation	48.222,041
Report à nouveau - Exercice 2015	17,489
Sommes capitalisées- Exercice 2016	89.924,808

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2016, à 6.000 dinars brut.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès - verbal pour faire tous dépôts ou publications que besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 19 MAI 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (ped de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,471%		
TN0008003212	BTC 52 semaines 23/05/2017		4,476%	
TN0008003220	BTC 52 semaines 27/06/2017		4,533%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,556%	1 002,917
TN0008003246	BTC 52 semaines 10/10/2017		4,705%	
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		4,751%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		4,796%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		4,842%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		4,863%	1 002,489
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		4,888%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018	4,934%		
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,213%	1 003,444
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,286%	922,714
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,398%	1 001,501
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		5,814%	991,968
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,115%	981,176
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,227%	984,412
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		6,712%	971,513
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,819%	1 003,249
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,935%	942,698
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,236%	942,057
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"	7,314%		937,417
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,348%	932,520
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,375%	929,185
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,401%	926,175
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"		7,603%	918,068
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,666%	910,159
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"	7,714%		924,663
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,802%	920,753
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	8,161%		943,884

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	167,021	167,038		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	112,802	112,814		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	96,630	96,641		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	14,874	14,876		
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	108,612	108,623		
2448486							
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,526	1,527		
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	105,685	107,121	107,197		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	40,686	40,690		
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	55,108	55,112		
10 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	114,928	114,953		
11 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	109,562	109,610		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
12 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	129,579	133,455	133,614		
13 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	486,475	500,672	501,191		
14 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	117,854	117,698		
15 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBRE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	127,377	127,159		
16 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	138,111	137,809		
17 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	119,974	119,740		
18 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	99,736	99,770		
19 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	148,063	147,797		
20 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	93,306	93,303		
21 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	97,325	97,273		
22 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	143,791	143,745		
23 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	127,695	127,705		
24 FCP BIAT-CROISSANCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
25 FCP BIAT-PRUDENCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
26 FCP BIAT-EQUILIBRE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
27 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	97,167	97,423		
28 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	100,404	100,601		
29 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	19,853	19,848		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
30 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE ***	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 546,792	En dissolution	En liquidation		
31 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 197,158	2 231,592	2 231,314		
32 FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En dissolution	En liquidation		
33 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	112,106	113,412		
34 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	147,238	148,168		
35 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	155,402	156,835		
36 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	15,825	15,976		
37 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 228,879	5 300,273	5 310,313		
38 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 119,747	5 169,727	5 205,980		
39 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,499	2,493		
40 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,194	2,193		
41 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,209	1,211		
42 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,093	1,098		
43 FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,088	1,093		
44 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,082	1,088		
45 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	110,579	111,058		
46 AL AMANAH ETHICAL FCP *	CGF	25/05/09	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
47 AL AMANAH EQUITY FCP *	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
48 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,246	119,159		
49 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	-	-	1000,000		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	Dernière VL	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
50 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,495	105,782	105,793
51 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	25/05/16	4,025	103,590	104,931	104,940
52 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/16	4,304	105,622	107,248	107,258
53 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	23/05/16	4,087	102,729	104,189	104,200
54 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	21/04/17	4,590	104,300	101,442	101,454
55 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/16	4,005	107,273	108,793	108,803
56 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,816	101,985	101,997
57 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/05/16	3,887	102,340	103,591	103,600
58 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	27/05/16	4,196	104,641	105,896	105,904
59 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/16	3,636	102,631	104,000	104,009
60 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,647	101,796	101,806
61 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/16	3,994	103,651	105,089	105,099
62 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UBI FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,799	104,184	104,195
63 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	10/05/16	4,195	105,174	106,587	106,597
64 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/16	3,301	103,608	105,069	105,079
65 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,652	100,357	100,367
66 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	31/05/16	3,924	104,501	105,753	105,762
67 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	16/05/16	4,333	102,797	104,424	104,436
68 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	25/05/16	3,934	103,915	105,414	105,425
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/16	3,575	105,558	106,900	106,910
70 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	30/05/16	4,436	102,987	104,697	104,710
71 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/04/16	4,316	103,411	104,920	104,931
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/16	3,528	105,134	106,616	106,626
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	10/05/17	3,739	102,709	100,314	100,323

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,598	10,357	10,358
75	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	27/05/16	3,876	103,363	104,916	104,926
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	103,788	105,550	101,464
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,765	105,102	106,993	107,006
78	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,515	10,676	10,678
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	57,880	56,324	56,372
80	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	1,814	130,496	En cours de liquidation	En cours de liquidation
81	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	15,804	1 435,194	En cours de liquidation	En cours de liquidation
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,101	97,655	97,447
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,129	16,932	16,938
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	268,318	268,801
85	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	16/05/16	0,732	29,309	29,991	30,059
86	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/16	30,618	2 327,393	2 282,526	2 283,870
87	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	72,644	74,122	71,681
88	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	54,941	53,777	53,768
89	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	102,352	102,833
90	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	85,955	86,423
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
91	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,250	10,916	10,609	10,615
92	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,237	11,242
93	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,069	13,675	13,675
94	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	12,328	11,943	11,964
95	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	23/05/16	0,332	12,821	13,120	13,132
96	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	23/05/16	0,027	11,441	11,773	11,778
97	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	141,450	141,574	141,034
98	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	138,271	137,222	137,026
99	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	27/05/16	0,150	9,394	8,984	8,960
100	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	16/05/16	2,332	101,861	105,090	105,136
101	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	80,908	80,922
102	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	82,687	82,924
103	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/16	3,202	98,547	99,812	99,767
104	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	93,952	94,362
105	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	102,153	100,906	101,052
106	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	9,807	9,793
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En dissolution	En liquidation
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	03/05/16	1,241	101,596	101,699	102,372
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/16	3,711	139,878	143,289	143,668
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	104,843	105,765	104,454
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	104,328	103,172	102,438
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	3,766	197,772	202,552	203,226
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	4,751	179,605	184,184	184,879
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	5,485	156,174	158,529	158,954
115	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	21,448	21,422
116	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	143,707	144,201
117	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGER	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	124,556	124,185
118	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 930,614	9 066,725	9 081,963
119	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	8,309	8,426
120	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	83,487	83,809
121	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	954,346	961,240
122	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	5189,664	5361,868	5403,602
123	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	4968,835	4976,185
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,265	111,981	114,933	114,872
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	9,211	9,122
126	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10 178,478	10 361,438	10 387,888

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en cours de liquidation anticipée

*** FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la « Société Atelier du Meuble Intérieurs », l'ouverture au public de FCPR ITQAN INVESTMENT FUND et le déclassement du fonds « CEA ISLAMIC FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble -Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunis- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI VALEURS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
16	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
17	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
18	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
19	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
21	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
22	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN PERFORMANCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AMEN PREVOYANCE (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
25	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

26	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
30	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT- EQUILIBRE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
60	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
61	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
64	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
87	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
92	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
93	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
94	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
96	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
97	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
98	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
99	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
100	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
101	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
102	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
106	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
110	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
111	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

113	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
120	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
122	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) SICAV en dissolution anticipée

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

24	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
25	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
30	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
31	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
33	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
34	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
35	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
37	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

ATTIJARI FCP CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2016

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joint du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** » comprenant le bilan au 31 décembre 2016 ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le Gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au système comptable des entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles appliquées en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Etendue de l'audit

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** » au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Vérifications spécifiques

1. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion et dans les documents mis à la disposition des copropriétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

2. Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005 que nous n'avons pas relevé sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

3. Nous devons formuler, en outre, les observations suivantes :

- Au 31 décembre 2016, le fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** », n'a pas respecté le taux d'emploi de son actif en actions cotées d'un minimum de 80% tel que fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des OPC.
- Au 31 décembre 2016, les disponibilités non utilisées sont en dessus de la limite maximale de 2% de l'actif exigée par le décret n° 2005-1977 du 11 juillet 2005 portant modification du décret n° 99-2773 du 13 décembre 1999 portant fixation des conditions d'ouvertures des Comptes Epargne en Actions, des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et de titres qui y sont déposés tel que modifié par le décret n° 2002-1727 du 29 juillet 2002 complétant le décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 31 mars 2017
Le Commissaire aux comptes :
GS Audit & Advisory
Ghazi HANTOUS

BILAN
Au 31/12/2016
(Exprimé en Dinar)

<u>ACTIF</u>	<u>NOTE</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2016</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2015</u>
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES		3 704 165	1 450 922
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3-1	2 848 459	1 131 187
b-Obligations et valeurs assimilées	3-1	855 706	319 735
AC2-PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		683 314	360 962
a-Placements monétaires		0	0
b-Disponibilités	3-2	683 314	360 962
AC3-CREANCE D'EXPLOITATION	3-3	2 640	626
AC4-AUTRES ACTIFS		0	0
TOTAL ACTIF		4 390 119	1 812 510
<u>PASSIF</u>			
PA1-OPERATEURS CREDITEURS	3-6	13 899	6 333
PA2-AUTRS CREDITEURS DIVERS	3-7	1 589	1 975
TOTAL PASSIF		15 488	8 308
<u>ACTIF NET</u>			
CP1-CAPITAL	3-4	4 280 266	1 754 601
CP2-SOMMES DISTRIBUABLES	3-5	94 365	49 601
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs		275	129
b-Sommes distribuables de l'exercice		94 090	49 472
ACTIF NET		4 374 631	1 804 202
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		4 390 119	1 812 510

ETAT DE RESULTAT
Au 31/12/2016
(Exprimé en Dinar)

Rubrique	NOTE	<i>Du</i> 01/01/2016	<i>Du</i> 01/01/2015
		<i>Au</i> 31/12/2016	<i>Au</i> 31/12/2015
PR 1-Revenus de portefeuille-titres	3-8	93 847	65 719
a-Dividendes		72 235	50 893
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		21 612	14 826
PR 2-Revenus des placements monétaires	3-9	5 235	1 424
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		99 082	67 143
CH 1-Charges de gestion des placements	3-10	-43 616	-29 739
REVENU NET DES PLACEMENTS		55 466	37 404
PR 3-Autres produits		0	0
CH 2-Autres charges	3-11	-2 481	-1 776
RESULTAT D'EXPLOITATION		52 985	35 628
PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation		41 105	13 844
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		94 090	49 472
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-41 105	-13 844
_Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		173 055	-195 275
_Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-28 654	147 898
_Frais de négociation de titres		-12 780	-8 166
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		184 606	-19 915

ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET
Au 31/12/2016
(Exprimé en Dinar)

	<i>Du 01/01/2016</i>	<i>Du 01/01/2015</i>
	<i>Au 31/12/2016</i>	<i>Au 31/12/2015</i>
<u>AN 1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>		
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	184 606	-19 915
a-Résultat d'exploitation	52 985	35 628
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	173 055	-195 275
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-28 654	147 898
d-Frais de négociation de titres	-12 780	-8 166
<u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-57 381	-48 576
<u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	2 443 203	-35 868
a-Souscriptions	2 843 764	3 188 722
_Capital	2 631 988	2 502 800
_Régularisation des sommes non distribuables	154 124	612 284
_Régularisation des sommes distribuables	57 652	73 638
_Droits d'entrée	0	0
b-Rachats	-400 561	-3 224 590
_Capital	-377 830	-2 474 790
_Régularisation des sommes non distribuables	-14 238	-687 400
_Régularisation des sommes distribuables	-8 493	-62 400
_Droit de sortie	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	2 570 429	-104 359
<u>AN 4-ACTIF NET</u>		
a- En début de l'exercice	1 804 202	1 908 561
b- En fin de l'exercice	4 374 631	1 804 202
<u>AN 5-NOMBRE DE PARTS</u>		
a- En début de l'exercice	149 041	146 240
b- En fin de l'exercice	340 516	149 041
VALEUR LIQUIDATIVE	12,847	12,105
DIVIDENDES PAR PART	0,332	0,350
AN6-TAUX DE RENDEMENT	8,87%	-4,56%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2016

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et revenus y afférents:

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées:

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués d'actions admises à la cote et sont évalués, en date du 31/12/2016, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2016 ou à la date antérieure la plus récente. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

2.3- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont constitués de bons de trésor assimilables. Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésor assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente.
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent.

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le cout amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des bons de trésor assimilables du fonds.

En conséquence, les placements en bons de trésor assimilables ont été évalués au 31 décembre 2016, au coût amorti compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres

2.4- Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

ACTIFS

3-1--Portefeuille Titres :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 3 704 165 DT contre 1 450 922 DT au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Coût d'acquisition	3 543 746	1 477 487
- Actions et droits rattachés	2 712 687	1 167 459
- Obligations et valeurs assimilées	831 059	310 028
Plus ou moins-values potentielles	135 808	- 37 248
- Actions et droits rattachés	135 772	-36 272
- Obligations et valeurs assimilées	36	-976
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées	24 611	10 683
Total	3 704 165	1 450 922

L'état détaillé du portefeuille se présente comme suit :

DESIGNATION DU TITRE	NRE/ TITRE	Coût d'acquisition.	Valeur au 31/12/16	% Actif	nb action	% K EMIS
Actions et Droits Rattachés		2 712 687,198	2 848 458,895	64,88%		
ADWYA	15750	95 755,750	98 910,000	2,25%	19 305 000	0,08%
ARTES	6734	54 914,200	53 259,206	1,21%	38 250 000	0,02%
ATB	14530	62 544,498	66 300,390	1,51%	100 000 000	0,01%
ATL	12771	36 443,920	37 802,160	0,86%	25 000 000	0,05%
ATTIAJRI BANK	9647	244 565,143	260 632,999	5,94%	39 748 290	0,02%
ATTIJARI LEASING	500	17 680,107	9 845,500	0,22%	2 125 000	0,02%
BH	2870	46 036,440	51 941,260	1,18%	34 000 000	0,01%
BIAT	2668	204 202,801	236 414,148	5,39%	17 000 000	0,02%
BT	12019	92 113,570	93 916,466	2,14%	180 000 000	0,01%
BTE ADP	1103	21 432,940	17 096,500	0,39%	1 000 000	0,11%
CELLCOM	5096	43 061,200	33 959,744	0,77%	4 461 532	0,11%
CEREALIS	8000	23 840,000	41 048,000	0,94%	4 888 889	0,16%
DELICE HOLDING	11846	162 469,962	183 755,152	4,19%	54 907 262	0,02%
ENNAKL	6159	75 429,600	88 689,600	2,02%	30 000 000	0,02%
EURO CYCLES	5036	210 635,350	205 987,508	4,69%	8 100 000	0,06%
HL	7300	60 590,000	66 473,800	1,51%	5 740 000	0,13%
MAGASIN GENERAL	974	27 468,233	24 291,560	0,55%	11 481 250	0,01%
MPBS	6816	48 103,280	22 731,360	0,52%	6 150 000	0,11%
ONE TECH	16255	126 789,000	138 330,050	3,15%	53 600 000	0,03%
POULINA GH	7822	51 247,231	52 329,180	1,19%	180 003 600	0,00%
SAH	17893	210 758,450	242 593,294	5,53%	47 013 676	0,04%
SFBT	4232	49 742,855	80 327,592	1,83%	73 421 318	0,01%
SIAME	24300	52 698,000	58 247,100	1,33%	14 040 000	0,17%
SOTIPAPIER	30529	116 720,200	125 229,958	2,85%	23 950 000	0,13%
SOTRAPIL	8400	73 820,930	73 844,400	1,68%	3 963 960	0,21%
SOTUVER	33386	137 227,894	125 664,904	2,86%	23 438 096	0,14%
SPDIT	2000	14 165,941	17 958,000	0,41%	28 000 000	0,01%
STAR	338	56 567,090	40 559,324	0,92%	2 307 693	0,01%
TELNET HOLDING	8800	24 288,000	31 187,200	0,71%	11 028 000	0,08%
TUNIS RE	3000	26 930,532	25 188,000	0,57%	20 000 000	0,02%
TUNISIE PROFILE SA	12020	47 520,584	34 016,600	0,77%	50 000 000	0,02%
UADH	26600	123 056,120	131 138,000	2,99%	36 953 847	0,07%
UIB	4300	73 710,000	78 681,400	1,79%	32 560 000	0,01%
DA 1/11 AIR LIQ 2013	1	26,881	15,500	0,00%	1 413 449	0,00%
DA 1/5 MONPRIX 2015	3	10,836	4,800	0,00%	19 969 372	0,00%

DA 8/33 UBCI 2013	5	34,635	29,500	0,00%	20 001 529	0,00%
DA BT 1/5 2016	3	4,490	4,740	0,00%	180 000 000	0,00%
DA1/12 AIRLI2014	2	43,361	25,980	0,00%	1 413 449	0,00%
DA1/25AIRLI2015	2	21,352	12,000	0,00%	1 413 449	0,00%
DA2/43T.LEASING2015	18	15,822	16,020	0,00%	9 000 000	0,00%

BTA		831 059,000	855 706,079	19,49%		
BTA6% OCTOBRE2023	265	246 847,500	249 801,360	5,69%		
BTA6%AVRIL2024	70	67 228,000	70 034,011	1,60%		
BTA6.7%AVRIL2028	155	151 125,000	157 290,711	3,58%		
BTA6.7%AVRIL2028	133	123 490,500	128 636,366	2,93%		
BTA6.75%JUILLET2017	40	40 464,000	41 428,905	0,94%		
BTA6.9% MAI2022	100	101 000,000	104 257,548	2,37%		
BTA6.9% MAI2022	70	70 700,000	72 981,098	1,66%		
BTA6.9% MAI2022	30	30 204,000	31 276,080	0,71%		

TOTAL		3 543 746,198	3 704 164,974	84,38%		
--------------	--	----------------------	----------------------	---------------	--	--

Les mouvements sur le portefeuille-titres :

Libellés	Coût d'Acquisition	Intérêts courus	+/- Values Potentielles	Valeur Fin Exercice	+/- Values Réalisées
Solde au 31/12/2015	1 477 487	10 683	-37 247	1 450 922	
Acquisitions de l'exercice					
Actions et droits rattachés	1 991 887			1 991 887	
Bons du trésor Assimilables	636 006			636 006	
Remboursement et cession de l'exercice					
Cession des actions et droits rattachés	-446 658			-446 658	-28 279
Remboursement et cession des BTA	-114 975			-114 975	-375
Variation des Plus ou moins-values potentielles			173 055	173 055	
Variation des intérêts courus		13 928		13 928	
Solde au 31/12/2016	3 543 747	24 611	135 808	3 704 166	-28 654

3-2-Placements monétaires et Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 683 314 DT contre 360 962 DT au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Avoirs en banque	751 852	416 973
Sommes à l'encaissement	4	160
Sommes à régler	-70 649	-56 801
Intérêts courus sur compte courant	2 107	630
Total	683 314	360 962

3-3-Créance d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 2 640 DT contre 626 DT au 31/12/2015 et se détaille comme suit

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Dividendes à recevoir	23	23
Retenue à la source/BTA	2 617	603
Total	2 640	626

ACTIF NET ET PASSIFS

3-4 - Capital :

Capital au 31/12/2015	
- Montant	1 754 601
- Nombre de parts	149 041
- Nombre de porteurs de parts	216
Souscriptions réalisées	
- Montant	2 786 113
- Nombre de parts	223 569
- Nombre de porteurs de parts entrants	98
Rachats effectués	
- Montant	-392 068
- Nombre de parts	32 094
- Nombre de porteurs de parts sortants	15
Autres effets s/capital	
- Variation des plus et moins-values potentielle sur titres	173 055
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-28 654
- Frais de négociation de titres	-12 780
Capital au 31/12/2016	
- Montant	4 280 266
- Nombre de parts	340 516
- Nombre de porteurs de parts	299

3-5-Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice 2016 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Sommes distribuables de l'exercice	94 090	49 472
Sommes distribuables des exercices antérieurs	275	129
Total	94 365	49 601

Les sommes distribuables de l'exercice et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Montant	Régularisations Souscriptions	Régularisations. Rachats	Total
Sommes distribuables de l'exercice	52 985	43 205	-2 100	94 090
Sommes distribuables des exercices antérieurs	139	146	-10	275
Total	53 124	43 351	-2 110	94 365

3-6 - Opérateurs Crédeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 13 899 DT contre 6 333 DT au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Gestionnaire	13 157	5 995
Dépositaire	371	169
Distributeur	371	169
Total	13 899	6 333

3-7-Autres crédeurs divers

Au 31/12/2016, le solde de ce poste s'élève à 1 589 DT contre 1 975DT au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
CMF à payer	327	133
Dividendes 2010	448	448
Etat Impôt à Payer	814	1 394
Total	1 589	1 975

ETAT DE RESULTAT

3-8 – Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 93 847 DT pour la période allant du 01/01/2016 au 31/12/2016 contre 65 719 DT pour la même période pour l'année 2015 et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Revenus des actions	72 235	50 893
Revenus des obligations et valeurs assimilées	21 612	14 826
Total	93 847	65 719

3-9 – Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2016 au 31/12/2016, à 5 235 DT contre 1 424 DT au 31/12/2015 et représente le montant des intérêts sur compte courant.

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts sur compte courant	5 235	1 424
Total	5 235	1 424

3-10 – Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 43 616 DT contre 29 739 DT au 31/12/2015 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Rémunération du gestionnaire	41 284	28 149
Rémunération du dépositaire	1 166	795
Rémunération du Distributeur	1 166	795
Total	43 616	29 739

3-11 – Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 2 481 DT contre 1 776 DT au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Redevance CMF	2 332	1 590
Impôts et Taxes	95	115
Autres Frais et Frais Bancaire	54	71
Total	2 481	1 776

AUTRES INFORMATIONS

4- AUTRES INFORMATIONS

4-1 Données par part

LIBELLE	2016	2015	2014	2013	2012
Revenus des placements	0,291	0,451	0,697	0,512	0,482
Charges de gestion des placements	-0,128	-0,200	-0,239	-0,259	-0,171
Revenu net des placements	0,163	0,251	0,459	0,252	0,311
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,007	-0,012	-0,014	-0,016	0,014
Résultat d'exploitation	0,156	0,239	0,445	0,236	0,297
Régularisation du résultat d'exploitation	0,121	0,093	-0,094	-0,005	-0,029
Sommes distribuables de l'exercice	0,276	0,332	0,351	0,231	0,268
Variation des +/- values potentielles sur titres	0,508	-1,310	1,337	-0,844	-0,222
Plus +/- réalisées sur cession de titres	-0,084	0,992	-0,132	0,193	0,238
Frais de négociation de titres	-0,037	-0,055	-0,043	-0,035	-0,040
+/- values sur titres et frais de négociation	0,387	-0,373	1,163	-0,687	-0,024
Résultat net de l'exercice	0,542	-0,134	1,607	-0,451	0,272
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,387	-0,373	1,163	-0,687	-0,024
Régularisation du résultat non distribuable	0,411	-0,555	0,274	0,052	0,019
Sommes non distribuables de l'exercice	0,797	-0,928	1,437	-0,635	-0,006
Distribution de dividendes	0,332	0,350	0,232	0,268	0,167
Valeur liquidative	12,847	12,105	13,051	11,496	12,167

4-2 Ratios pertinents

Ratios de gestion des placements	2016	2015	2014	2013	2012
Total charges/Actif Net Moyen	1,98%	1,98%	1,98%	1,98%	1,39%
Charges de gestion des placements/Actif Net Moyen	1,87%	1,87%	1,87%	1,87%	1,280%
Autres charges/Actif Net Moyen	0,11%	0,11%	0,11%	0,11%	0,108%
Résultat distribuable de l'exercice/Actif Net Moyen	2,27%	2,24%	3,48%	1,70%	2,22%
Actif Net Moyen	2 329 395	1 590 159	1 867 206	1 150 367	2 166 055

4-3 Rémunération du gestionnaire

La gestion du fond est confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir de sa création. Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'«Attijari Gestion» au 31/12/2016 s'élève à 41 284 DT TTC.

4-4 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,05 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'Attijari Bank au 31/12/2016 s'élève à 1 166 DT TTC.

4-5 Rémunération du Distributeur

La fonction de commercialisation est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations, le Distributeur perçoit une rémunération de 0,05 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'Attijari Bank au 31/12/2016 s'élève à 1 166 DT TTC.

ATTIJARI FCP DYNAMIQUE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la « ATTIJARI FCP DYNAMIQUE » arrêté au 31 Décembre 2016.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « ATTIJARI FCP DYNAMIQUE », comprenant le bilan au 31 Décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers.

Responsabilité du gestionnaire pour les états financiers :

Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de gestion du fonds commun de placement. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur :

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles appliquées en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Etendue de l'audit :

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « ATTIJARI FCP DYNAMIQUE », ainsi que les résultats de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques :

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux copropriétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous avons aussi, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Nous devons formuler, en outre, les observations suivantes sur la composition de l'actif, au 31 Décembre 2016, de la société « ATTIJARI FCP DYNAMIQUE » :

1 - Le fonds commun de placement « ATTIJARI FCP DYNAMIQUE » emploie 29,86 % de son actif en liquidités, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

2 - Les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat. A ce titre, il est à signaler que nos travaux de vérification ont été limités par le fait que les informations disponibles ne nous permettent pas la vérification du respect de ce ratio concernant les placements en certificats de dépôts.

3 - Le fonds commun de placement «ATTIJARI FCP DYNAMIQUE » emploie 41,76 % de son actif en valeurs mobilières admises à la cote de la bourse, BTA, emprunts obligataires et actions ou parts d'OPCVM. Ce taux est en dessous du minimum de 50% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

4 -Au cours de l'exercice 2016, l'actif du fonds commun de placement «ATTIJARI FCP DYNAMIQUE» a été employé en des titres OPCVM à des taux se situant au dessus de la limite de 5% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des OPCVM. Cette situation a été régularisée au 31 Décembre 2016.

Tunis, le 03 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes :

CMC – DFK International

Chérif BEN ZINA

BILAN
Arrêté au 31/12/2016
(Unité : en Dinars)

	NOTE	31/12/2016	31/12/2015
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres		6 580 074	83 778
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4-1	6 580 074	83 778
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		9 175 518	25 194
a- Placements monétaires	4-3	4 471 098	-
b- Disponibilités	4-4	4 704 419	25 194
AC 3 - Créances d'exploitation		23	23
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		15 755 614	108 994
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	4-8	63 381	943
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-9	2 503	39
TOTAL PASSIF		65 884	982
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	4-6	15 422 074	107 741
CP 2 - Sommes distribuables		267 656	272
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs	4-7	210	9
b- Sommes distribuables de l'exercice	4-7	267 446	263
ACTIF NET		15 689 730	108 012
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		15 755 614	108 994

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 31/12/2016
(Unité : en Dinars)

	Notes	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>		163 731	4 638
a - Dividendes	4-2	163 731	4 638
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4-5	212 996	452
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		376 726	5 090
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4-10	148 218	4 278
REVENU NET DES PLACEMENTS		228 508	812
<u>PR 3-Autres produits</u>		-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4-11	8 554	335
RESULTAT D'EXPLOITATION		219 954	478
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		47 492	-215
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		267 446	263
<u>PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation</u> (annulation)		-47 492	215
* Variation des +/- values potentielles sur titres		104 807	-10 774
* +/- values réalisées sur cession des titres		16 197	3 193
* Frais de négociation de titres		-19 703	-87
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		321 255	-7 191

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Arrêté au 31/12/2016
(Unité : en Dinars)

	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
<u>AN 1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a-Résultat d'exploitation	219 954	478
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	104 807	-10 774
c-Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	16 197	3 193
d-Frais de négociation de titres	-19 703	-87
<u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-17 496	-1 123
<u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a-Souscriptions	15 277 959	-
- Capital	14 655 987	-
- Régularisation des sommes non distribuables	557 045	-
- Régularisation des sommes distribuables	64 927	-
b-Rachats	-	-23 322
- Capital	-	-20 740
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-2 384
- Régularisation des sommes distribuables	-	-217
- Droit de sortie	-	19
VARIATION DE L'ACTIF NET	15 581 718 -	31 635
<u>AN 4-ACTIF NET</u>		
a-En début de l'exercice	108 012	139 648
b-En fin de l'exercice	15 689 730	108 012
<u>AN 5-NOMBRE DE PARTS</u>		
a-En début de l'exercice	10 000	12 074
b-En fin de l'exercice	1 370 298	10 000
VALEUR LIQUIDATIVE	11,450	10,801
DIVIDENDE DISTRIBUE	0,027	0,093
AN6-TAUX DE RENDEMENT	6,26%	-5,81%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtés au 31/12/2016

(Unité en Dinars)

1. Présentation du Fonds Communs de placement ATTIJARI FCP DYNAMIQUE

ATTIJARI FCP DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 22 décembre 2010 n° 45/2010.

Le capital initial s'élève à 100 000 dinars divisé en 10 000 parts de 10 dinars chacune. Sa durée de vie a été fixée à 99 ans.

ATTIJARI FCP DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est ATTIJARI BANK. Son gestionnaire est ATTIJARI GESTION.

Le fonds a été constitué le 19 Août 2011 et l'ouverture au public a eu lieu en date du 1^{er} Novembre 2011.

2. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31/12/2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. Règles et méthodes comptables

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2016, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2016 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/12/2016.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

4-1 – Portefeuille Titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 6 580 074 DT contre 83 778 DT au 31/12/2015 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Coût d'acquisition	6 479 090	87 601
- Actions et droits rattachés	5 708 314	87 601
- Titres OPCVM	770 776	-
Plus ou moins values potentielles	100 984	-3 823
- Actions et droits rattachés	98 313	-3 823
- Titres OPCVM	2 671	-
Total	6 580 074	83 778

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe I.

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuilles-Titres", sont indiqués ci-après :

Libellés	Coût d'Acquisition	+/- Values Potentielles	Valeur Fin Exercice	+/- Values Réalisées
Solde au 31/12/2015	87 601	-3 823	83 778	
Acquisitions de l'exercice				
Actions et droits rattachés	5 872 296		5 872 296	
Titres OPCVM	770 776		770 776	
Cession de l'exercice				
Cession des actions et droits rattachés	-251 583		-251 583	16 197
Cession de titres OPCVM				
Variation des Plus ou moins values potentielles		104 807	104 807	
Solde au 31/12/2016	6 479 090	100 984	6 580 074	16 197

4-2 – Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 163 731 DT pour l'année 2016 contre 4 638 DT pour l'année 2015 et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
- Revenus des actions	149 835	4 356
- Revenus des titres OPCVM	13 896	282
Totaux	163 731	4 638

4-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 4 471 098 Dinars contre un solde nul au 31/12/2015 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
- Certificats de Dépôt	4 435 152	-
- Intérêts Courus sur Certificats de Dépôt	35 946	-
Totaux	4 471 098	-

L'état détaillé des placements monétaires est présenté en annexe I.

4-4 –Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 4 704 419 DT contre 25 194 DT au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
- Avoir en banque	1783 875	22 104
- Sommes à l'encaissement	-	3 090
- Sommes à régler	-113 158	-94
- Intérêts courus /compte courant	25 421	94
- Dépôts à Terme	3 000 000	-
- Intérêts courus -Dépôts à Terme	8281	-
Total	4 704 419	25 194

L'état détaillé des dépôts à terme est présenté en annexe I.

4-5 – Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève à 212 996 DT pour l'année 2016 contre 452 DT pour l'année 2015 et représente le montant des intérêts courus sur le compte courant, sur les placements à terme et sur les certificats de dépôt

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
- Intérêts/ compte courant	51 419	452
- Intérêts des Placements à terme	70 630	-
- Intérêts des Certificats de Dépôt	90 947	-
Total	212 996	452

4-6 - Capital social

- Capital au 01/01/2016	
- Montant	107 741
- Nombre de titres	10 000
- Nombre de porteurs de parts	2
Souscriptions réalisées	
- Montant	15 213 032
- Nombre de titres	1 360 298
- Nombre de porteur de parts entrants	4
Rachats effectués	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre de porteurs de parts sortants	-
Autres effets s/capital	
- Variation des plus et moins values potentielles sur titres	104 807
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	16 197
- Frais de négociation de titres	-19 703
- Droit de sortie	
- Capital au 31/12/2016	
- Montant	15 422 074
- Nombre de titres	1 370 298
- Nombre de porteurs de parts	6

4-7 - Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice 2016 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Sommes distribuables de l'exercice	267 446	263
Sommes distribuables des exercices antérieurs	210	9
Total	267 656	272

Les sommes distribuables de l'exercice et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Montant	Régul. Souscription	Régul. Rachat	Total
Sommes distribuables de l'exercice	219 954	47 492	-	267 446
Sommes distribuables des exercices antérieurs	100	110	-	210
Total	220 054	47 602	-	267 656

4-8 - Opérateurs Créditeurs

Le solde de ce poste s'élève à 63 381 DT au 31/12/2016 contre 943 DT au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Gestionnaire	59 156	836
Dépositaire	4 225	59
Distributeur	-	48
Total	63 381	943

4-9- Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève à 2 503 DT au 31/12/2016 contre 39 DT au 31/12/2015 et se détaille comme suit

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
- CMF à payer	1 327	9
- Dividendes à payer 2015	162	-
- Etat- Impôt à payer	1 014	30
Total	2 503	39

4-10 – Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à 148 218 DT pour l'année 2016 contre 4 278 DT à l'issue de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Rémunération du gestionnaire	138 337	3 643
Rémunération du dépositaire	9 881	323
Rémunération du distributeur	-	312
Total	148 218	4 278

4-11 – Autres charges

Le solde de ce poste s'élève à 8 554 DT pour l'année 2016 contre 335 DT pour l'année 2015 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Redevance CMF	8 374	134
Impôts et Taxes	94	130
Autres Frais et Frais Bancaires	86	71
Total	8 554	335

5. Autres informations

5-1 Données par parts :

Libellé	2016	2015	2014	2013	2012
Revenus des placements	0,275	0,509	0,537	0,444	0,399
Charges de gestion des placements	0,108	0,428	0,393	0,339	0,284
Revenu net des placements	0,167	0,081	0,144	0,105	0,115
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	0,006	0,033	0,029	0,023	0,029
Résultat d'exploitation	0,161	0,048	0,115	0,082	0,086
Régularisation du résultat d'exploitation	0,035	-0,021	-0,021	-	0,001
Sommes distribuables de l'exercice	0,195	0,027	0,094	0,082	0,087
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,076	-1,077	1,168	-0,475	-0,002
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,012	0,319	0,061	0,076	0,690
Frais de négociation de titres	-0,014	-0,009	-0,006	-0,006	-0,013
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation	0,074	-0,767	1,223	-0,405	0,675
Résultat net de l'exercice	0,234	-0,719	1,338	-0,322	0,761
Droits d'entrée et droits de sortie	-	0,002	0,026	-	-
Résultat non distribuable de l'exercice	0,074	-0,766	1,249	-0,405	0,675
Régularisation du résultat non distribuable	0,407	0,067	-0,066	-	0,018
Sommes non distribuables de l'exercice	0,480	-0,699	1,183	-0,405	0,693
Distribution de dividendes	0,027	0,093	0,083	0,086	-
Valeur liquidative	11,450	10,801	11,566	10,372	10,780

5-2 Ratios pertinents:

Ratios de gestion des placements	2016	2015	2014	2013	2012
Actif Net Moyen	8 373	133	150	160	162
	907	921	427	724	315
Total charges / actif net moyen	1,87%	3,44%	3,39%	3,37%	2,89%
charges de gestion des placements / actif net moyen	1,77%	3,19%	3,16%	3,16%	2,62%
autres charges / actif net moyen	0,10%	0,25%	0,23%	0,21%	0,27%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,63%	0,36%	0,92%	0,77%	0,80%

5-3 Rémunération du gestionnaire :

La gestion du fond est confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir de sa création. Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,40% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. De même, une commission de surperformance qui vise à rémunérer le gestionnaire dès que le fonds réalise un rendement annuel supérieur à un taux de rendement minimal exigé fixé à 7% a été instaurée. Cette commission de surperformance est de 15% (HT) de la différence entre le taux de rendement annuel réalisé et le taux de 7%.

Cette rémunération est entrée en vigueur à partir du 01/12/2015.

La rémunération d'«Attijari Gestion» au 31/12/2016 s'élève à 138 337 DT TTC.

5-4 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,10 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Cette rémunération est entrée en vigueur à partir du 01/12/2015.

La rémunération d'« Attijari Bank » au 31/12/2016 s'élève à 9 881 DT TTC.

Annexe I

PORTEFEUILLE TITRES, PLACEMENTS MONETAIRES ET DEPOTS A TERME AU 31/12/2016

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur Au 31/12/2016	%Actif	%Capital Emis
Actions & droits rattachés		5 708 314,234	5 806 626,890	36,854%	
ADWYA	27 513	194 306,450	172 781,640	1,10%	0,14%
ARTES	17 000	139 016,160	134 453,000	0,85%	0,04%
ATB	12 990	66 180,010	59 273,370	0,38%	0,01%
ATL	47 114	143 657,840	139 457,440	0,89%	0,19%
ATTIAJRI BANK	29 094	795 180,034	786 032,598	4,99%	0,07%
BH	9 000	144 176,520	162 882,000	1,03%	0,03%
BIAT	8 035	683 824,120	711 989,385	4,52%	0,05%
BT	9 485	77 017,970	74 115,790	0,47%	0,01%
DELICE HOLDING	28 689	377 458,400	445 023,768	2,82%	0,05%
ENNAKL	20 997	272 760,040	302 356,800	1,92%	0,07%
EURO CYCLES	12 324	519 180,400	504 088,572	3,20%	0,15%
HL	25 500	211 650,000	232 203,000	1,47%	0,44%
MAGASIN GENERAL	2 983	76 689,140	74 396,020	0,47%	0,03%
MPBS	1 000	7 086,000	3 335,000	0,02%	0,02%
ONE TECH	24 675	192 459,750	209 984,250	1,33%	0,05%
POULINA GH	745	5 344,654	4 984,050	0,03%	0,00%
SAH	34 566	421 320,950	468 645,828	2,97%	0,07%
SFBT	9 768	198 755,090	185 406,408	1,18%	0,01%
SIAME	2 055	4 156,670	4 925,835	0,03%	0,01%
SOTIPAPIER	54 857	211 915,830	225 023,414	1,43%	0,23%
SOTRAPIL	23 760	221 253,880	208 874,160	1,33%	0,60%
SOTUVER	104 259	388 091,050	392 430,876	2,49%	0,44%
STAR	1 295	216 672,750	155 397,410	0,99%	0,06%
TUNISIEP ROFILE SA	1 050	4 044,600	2 971,500	0,02%	0,00%
UIB	7 952	135 984,000	145 505,696	0,92%	0,02%
DA 1/11 AIR LIQ 2013	1	27,913	15,500	0,00%	0,00%
DA1/12 AIRLI2014	2	44,053	25,980	0,00%	0,00%
DA1/25AIRLI2015	2	21,720	12,000	0,00%	0,00%
DA2/43T.LEASING2015	40	38,240	35,600	0,00%	0,00%
TITRES OPCVM	7 529	770 775,790	773 446,641	4,91%	
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	7 529	770 775,790	773 446,641	4,91%	0,73%
CERTIFICAT DE DEPOTS	7	4 435 152,217	4 471 098,197	28,38%	
CD03/10/16_100J_.5MD_Modern Leasing	1	492 156,86	499 201,597	3,17%	
CD03/10/16_100J_1MD_CIL	1	984 741,14	998 447,463	6,34%	
CD07/12/16_90J_1MD_Attijari Leasing	1	986 240,79	990 015,087	6,28%	
CD26/12/16_90J_.5MD Attijari Bank	1	494 205,18	494 586,277	3,14%	
CD30/11/16_100J_.5MD_ Modern Leasing	1	492 927,31	495 413,206	3,14%	
CD03/10/16_100J_.5MD_Hannibal Lease	1	492 050,10	499 190,530	3,17%	
CD14/12/16_100J_.5MD_ Hannibal Lease	1	492 830,84	494 244,037	3,14%	
DEPOT A TERME	4	3 000 000,000	3 008 280,636	19,09%	
DAT22/12/16_.4MD_90J	1	400 000,00	400 515,507	2,54%	
DAT24/11/16_.5MD_90J	1	500 000,00	502 490,302	3,19%	
DAT25/11/16_1MD_90J	1	1 000 000,00	1 004 849,534	6,38%	
DAT29/12/16_1.1MD_90J	1	1 100 000,00	1 100 425,293	6,98%	
Total		13 914 242,241	14 059 452,364	89,23%	

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 31 MARS 2017

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » au 31 Mars 2017 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 mars 2017, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 56 058 830 dinars et un résultat net de la période de 523 461 dinars. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » au 31 Mars 2017, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers n°5 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 128 252 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Au 31 mars 2017, l'abonnement de ladite contribution conjoncturelle s'élève à 26 654 DT.

Notre conclusion ne comporte pas de réserve concernant cette observation.

Tunis, 27 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes :

**ECC MAZARS
Borhen CHEBBI**

BILAN

Arrêté au 31/03/2017 en (DT)

	Libellé	Note	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
<u>ACTIFS</u>					
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	43 705 227,117	16 234 314,806	41 775 947,573
	a- Obligations et valeurs assimilées		41 073 736,317	16 234 314,806	40 759 128,473
	b- Titres OPCVM		2 631 490,800	0,000	1016819,100
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	12 328 160,925	5 287 547,216	10 998 541,099
	a- Placements monétaires		4 141 104,400	148 301,264	3 639 394,807
	b- Disponibilités		8 187 056,525	5 139 245,952	7 359 146,292
AC3	Créances d'exploitations	3.3	0,000	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs	3.4	25 441,644	39 386,220	40 623,288
TOTAL ACTIF			56 058 829,686	21 561 248,242	52 815 111,960
<u>PASSIF</u>			<u>229 369,434</u>	<u>60 175,527</u>	<u>152 159,021</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.5	182 620,799	41 000,831	119 825,394
PA 2	Autres créditeurs divers	3.6	46 748,635	19 174,696	32 333,627
<u>ACTIF NET</u>			<u>55 829 460,252</u>	<u>21 501 072,715</u>	<u>52 662 952,939</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.7	55 336 096,699	21 327 102,010	50 417 767,895
CP 2	<u>Sommes capitalisables</u>	3.8	<u>493 363,553</u>	<u>173 970,705</u>	<u>2 245 185,044</u>
	a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		0,000	0,000	0,000
	b- Sommes capitalisables de l'exercice encours		493 363,553	173 970,705	2 245 185,044
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			56 058 829,686	21 561 248,242	52 815 111,960

ETAT DE RESULTAT

Arrêté au 31/03/2017 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.01.17 au 31.03.17	Période du 01.01.16 au 31.03.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
PR 1 <u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>560 108,811</u>	<u>125 619,800</u>	<u>1 729 875,444</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		560 108,811	125 619,800	1 415 797,324
Revenus des titres OPCVM		0,000	0,000	314 078,120
PR 2 <u>Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>101 859,309</u>	<u>49 321,658</u>	<u>399 069,937</u>
Total des revenus des placements		<u>661 968,120</u>	<u>174 941,458</u>	<u>2 128 945,381</u>
CH 1 <u>Charges de gestion des placements</u>	3.9	<u>-122 874,660</u>	<u>-34 141,714</u>	<u>-355 284,159</u>
Revenu net des placements		<u>539 093,460</u>	<u>140 799,744</u>	<u>1 773 661,222</u>
CH 2 <u>Autres charges</u>	3.10	-49 015,653	-9 799,801	-63 633,123
Résultat d'exploitation		<u>490 077,807</u>	<u>130 999,943</u>	<u>1 710 028,099</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		3 285,746	42 970,762	535 156,945
Sommes capitalisables de la période		<u>493 363,553</u>	<u>173 970,705</u>	<u>2 245 185,044</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-3 285,746	-42 970,762	-535 156,945
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		28 145,976	3 596,000	44 820,349
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		5 237,124	2 538,680	-245 454,659
<u>Frais de négociation de titres</u>		0,000	-1 712,030	-28 483,991
Résultat net de la période		<u>523 460,907</u>	<u>135 422,593</u>	<u>1 480 909,798</u>

VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 31/03/2017 en (DT)

Libellé	Période du 01.01.17 au 31.03.17	Période du 01.01.16 au 31.03.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>523 460,907</u>	<u>135 422,593</u>	<u>1 480 909,798</u>
a- Résultat d'exploitation	490 077,807	130 999,943	1 710 028,099
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	28 145,976	3 596,000	44 820,349
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	5 237,124	2 538,680	-245 454,659
d- Frais de négociation de titres	0,000	-1 712,030	-28 483,991
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>2 643 046,406</u>	<u>20 038 960,363</u>	<u>49 855 353,382</u>
a- Souscriptions	16 943 624,945	27 777 465,643	80 430 666,008
- Capital	17 727 100,000	30 134 800,000	86 496 000,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	0,000	0,000
- Régularisation des sommes capitalisables	-783 475,055	-2 357 334,357	-6 065 333,992
b- Rachats	14 300 578,539	7 738 505,280	30 575 312,626
- Capital	14 954 800,000	8 365 100,000	32 659 100,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	0,000	0,000
- Régularisation des sommes capitalisables	-654 221,461	-626 594,720	-2 083 787,374
VARIATION DE L'ACTIF NET	3 166 507,313	20 174 382,956	51 336 263,180
<u>AN4- Actif Net</u>			
a- En début de période	52 662 952,939	1 326 689,759	1 326 689,759
b- En fin de période	55 829 460,252	21 501 072,715	52 662 952,939
<u>AN5- Nombre d'actions</u>			
a- En début de période	552 810	14 441	14 441
b- En fin de période	580 533	232 138	552 810
VALEUR LIQUIDATIVE	96,169	92,621	95,264
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,85%	3,29%	3,70%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31-03-2017

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV est une SICAV, créée en 1998 sous la forme de SICAV MIXTE puis devenue SICAV OBLIGATAIRE depuis le 1er janvier 2016.

Les états financiers arrêtés au 31-03-2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 mars 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements en titres OPCVM sont évalués en dates d'arrêtés à leurs valeurs liquidatives à la date du 31-03-2017.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont constitués de comptes à terme, de certificats de dépôts, de BTCT et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-03-2017 d'obligations, valeurs assimilées et titres OPCVM. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après:

LIBELLE		31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Emprunts d'Etat	(1)	24 754 244,164	9 287 220,639	24 493 872,933
Obligations des Sociétés	(2)	16 319 492,153	6 947 094,167	16 265 255,540
Titres d'OPCVM	(3)	2 631 490,800	0,000	1 016 819,100
Total		43 705 227,117	16 234 314,806	41 775 947,573

(1) Emprunts d'Etat :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2017	% de l'Actif
Emprunts d'Etat		23 886 232,000	24 754 244,164	44,16%
BTA 03-2026	2 000	1 830 400,000	1 843 987,663	3,29%
BTA-04-2028	9 000	8 678 800,000	9 164 387,003	16,35%
BTA072017	700	699 580,000	727 261,170	1,30%
BTA082022	50	47 700,000	49 569,877	0,09%
BTA-10-2026	13 000	12 629 752,000	12 969 038,451	23,13%

(2) Obligations des sociétés :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2017	% de l'Actif
<u>Obligations des Sociétés</u>		<u>15 901 427,000</u>	<u>16 319 492,153</u>	<u>29,11%</u>
ATTIJARI BANK SUB 2015	30 000	2 400 000,000	2 459 556,821	4,39%
ATTIJARI LEASE 2013-1-B	400	16 000,000	16 319,123	0,03%
ATTIJARI LEASE 2015-1	500	40 000,000	42 292,077	0,08%
ATTIJARI LEASE SUB 2014-A	500	30 000,000	30 473,425	0,05%
BNASUB09	1 700	90 627,000	94 477,729	0,17%
BTE 2016-A 7.4%	10 000	1 000 000,000	1 010 704,658	1,80%
CIL 2016-1- 7.5%	20 000	2 000 000,000	2 105 205,479	3,76%
CIL2013/1-A 7%	400	16 000,000	16 284,756	0,03%
CIL2015-1 T 7.65%	300	24 000,000	25 166,992	0,04%
CIL2015-2 T 7.65%	10 000	800 000,000	820 522,959	1,46%
HL 2015-2 A7.65%	19 660	1 572 800,000	1 573 854,854	2,81%
HL 2016-1 7.65%	5 000	500 000,000	523 222,466	0,93%
HL 2016-2 7.65%	10 000	1 000 000,000	1 020 791,233	1,82%
TLS2015-2	20 000	1 600 000,000	1 607 364,384	2,87%
TLS2016-1	15 000	1 500 000,000	1 589 013,698	2,83%
UBCI 2013	800	64 000,000	66 909,282	0,12%
UIB SUB 2016-A 7.4%	20 000	2 000 000,000	2 027 572,602	3,62%
UIB SUB 2015	10 600	848 000,000	887 473,588	1,58%
UNIFACTOR 2015-A 7.45%	5 000	400 000,000	402 286,027	0,72%

(3) Titres OPCVM :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2017	% de l'Actif
<u>Titres OPCVM</u>		<u>2 622 562,475</u>	<u>2 631 490,800</u>	<u>4,69%</u>
Union Financière ALYSSA SICAV	25 400	2 622 562,475	2 631 490,800	4,69%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libellé	Période du 01.01.17 au 31.03.2017	Période du 01.01.16 au 31.03.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>314 078,120</u>
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	<u>560 108,811</u>	<u>125 619,800</u>	<u>1 415 797,324</u>
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	315 231,231	71 906,915	813 637,904
Revenus des obligations privées	244 877,580	53 712,885	602 159,420
TOTAL	560 108,811	125 619,800	1 729 875,444

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/03/2017 à 12 328 160,925 DT et s'analyse comme suit :

		31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016	% de l'Actif
Placements monétaires	(1)	4 141 104,400	148 301,264	3 639 394,807	7,39%
Disponibilités	(2)	8 187 056,525	5 139 245,952	7 359 146,292	14,60%
Total		12 328 160,925	5 287 547,216	10 998 541,099	21,99%

(1) Placements monétaires :

a- Bons de trésor à court terme

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/03/2017	% de l'Actif
BTCT 02-01-2018	150	27/12/2016	142 887,648	144 292,600	0,26%
Total placement BTCT			142 887,648	144 292,600	0,26%

b- Certificats de dépôt

Emetteur	Taux de Rémunération	Durée	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/03/2017	% de l'Actif
UBCI	4,29%	20 jours	13/03/2017	499 048,933	499 952,339	0,89%
UBCI	4,29%	20 jours	14/03/2017	499 048,933	499 904,689	0,89%
UBCI	4,29%	20 jours	15/03/2017	499 048,933	499 857,051	0,89%
UBCI	4,29%	20 jours	16/03/2017	499 048,933	499 809,423	0,89%
UBCI	4,29%	20 jours	17/03/2017	499 048,933	499 761,808	0,89%
UBCI	4,29%	20 jours	27/03/2017	499 048,933	499 286,275	0,89%
UBCI	4,29%	20 jours	30/03/2017	499 048,933	499 143,836	0,89%
UBCI	4,29%	20 jours	31/03/2017	499 048,933	499 096,379	0,89%
Total placement certificats de dépôt				3 992 391,464	3 996 811,800	7,13%

(2) Disponibilités :

Libellé	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Dépôts à terme	3 500 000,000	5 000 000,000	3 500 000,000
Intérêts courus/ DAT (POT)	6 953,973	22 618,412	10 471,561
Intérêts courus/DAV (POT)	30 898,893	12 930,283	27 023,216
Avoirs en banque	4 649 203,659	103 697,257	3 821 651,515
Total	8 187 056,525	5 139 245,952	7 359 146,292

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.01.17 au 31.03.17	Période du 01.01.16 au 31.03.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
Intérêts des bons de trésor à court terme	1 331,858	1 510,836	1 769,178
Intérêts des certificats de dépôts	39 192,333	12 262,127	132 354,759
Intérêts des dépôts à terme	61 335,118	35 548,695	264 946,000
TOTAL	101 859,309	49 321,658	399 069,937

3.3 –Créances d'exploitations :

	Libellé	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
AC 3	Créances d'exploitations	0,000	0,000	0,000
	Intérêts à recevoir	1 875,288	1 875,288	1 875,288
	Obligations amorties BATAM	80 000,000	80 000,000	80 000,000
	DE sur obligations amorties BATAM	-81 875,288	-81 875,288	-81 875,288

3.4 –Autres actifs:

	Libellé	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
AC 4	Autres Actifs	25 441,644	39 386,220	40 623,288
	RS sur BTA	25 441,644	39 386,220	40 623,288

3.5 –Opérateurs créditeurs:

	Libellé	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
PA 1	Opérateurs créditeurs	182 620,799	41 000,831	119 825,394
	Frais de gestionnaire	54 610,960	15 174,593	53 256,196
	Frais de dépositaire	26 966,501	5 173,188	13 313,761
	Frais des distributeurs	101 043,338	20 653,050	53 255,437

3.6 – Autres créditeurs divers:

	Libellé	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
PA 2	Autres créditeurs divers	46 748,635	19 174,696	32 333,627
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	0,000	0,000	16 941,258
	Redevance CMF	4 744,745	1 998,835	4 492,206
	Contribution conjoncturelle 7.5%	26 653,793	0,000	0,000
	Charges à payer sur l'exercice en cours	15 350,097	17 175,861	10 900,163

3.7 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

Capital au 31/12/2016	
* Montant en nominal	55 281 000
* Nombre de titres	552 810
* Nombre d'actionnaires	286
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	17 727 100
* Nombre de titres émis	177 271
Rachats effectués	
* Montant en nominal	14 954 800
* Nombre de titres rachetés	149 548
Capital au 31/03/2017	
* Montant en nominal	58 053 300
* Nombre de titres	580 533
* Nombre d'actionnaires	293

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2017 au 31/03/2017 s'élève à 3 166 507,313 dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV au 31/03/2017 est de 580 533 contre 552 810 au 31/12/2016.

	Mvt sur le capital	Mvt sur l'Actif Net
Capital début de période au 31/12/2016	50 417 767,895	50 417 767,895
Souscriptions de la période	17 727 100,000	17 727 100,000
Rachats de la période	-14 954 800,000	-14 954 800,000
Autres mouvements	2 146 028,804	2 639 392,357
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	28 145,976	28 145,976
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	5 237,124	5 237,124
- Frais de négociation de titres	0,000	0,000
- Régularisation sommes capitalisables	-258 194,633	-258 194,633
- Résultat de l'exercice antérieur	2 245 185,044	2 245 185,044
- Régularisation de résultat de l'exercice antérieur	125 655,293	125 655,293
- Sommes capitalisables		493 363,553
Montant fin de période au 31/03/2017	55 336 096,699	55 829 460,252

3.8 Sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables au 31/03/2017 s'élèvent à 493 363,553 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	0,000	0,000	0,000
Résultat d'exploitation	490 077,807	130 999,943	1 710 028,099
Régularisation du résultat d'exploitation	3 285,746	42 970,762	535 156,945
Total	493 363,553	173 970,705	2 245 185,044

3.9 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

Libellé	Période du 01.01.17 au 31.03.17	Période du 01.01.16 au 31.03.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
<u>CH 1 Charges de gestion des placements</u>	<u>122 874,660</u>	<u>34 141,714</u>	<u>355 284,159</u>
Rémunération du gestionnaire	54 610,960	15 174,093	157 904,067
Rémunération du dépositaire	13 652,740	3 793,528	39 476,025
Rémunération des distributeurs	54 610,960	15 174,093	157 904,067

3.10 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libellé	Période du 01.01.17 au 31.03.17	Période du 01.01.16 au 31.03.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
<u>CH 2 Autres charges</u>	<u>49 015,653</u>	<u>9 799,801</u>	<u>63 633,123</u>
Redevance CMF	13 652,740	3 793,528	39 476,025
Contribution conjoncturelle 7,5%	26 653,793	0,000	0,000
Abonnement des charges budgétisées	8 709,120	6 006,273	24 157,098

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

<u>Libellé</u>	Période du 01.01.17 au 31.03.17	Période du 01.01.16 au 31.03.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
Abonnement des charges budgétisées	<u>8 709,120</u>	<u>6 006,273</u>	<u>24 157,098</u>
Taxes	2 244,255	56,373	226,729
Frais bancaires	27,173	28,228	113,534
Publication BO CMF	469,849	485,284	1 951,800
Honoraires CAC	1 656,986	1 670,944	6 720,500
Frais AGO et publications	1 263,035	667,171	2 683,346
Jetons de Présence	2 958,904	2 983,607	12 000,000
Alpha mena	88,890	0,000	0,000
Autres	0,028	114,666	461,189

4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle SALAMMBO SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI FINANCE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI FINANCE: la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des états financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV confie à l'UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de SALAMMBO SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

-L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE des conventions de distribution aux termes desquelles SALAMMBO SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,4% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

5. AUTRES INFORMATIONS

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 128 252 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

Au 31 mars 2017, l'abonnement de ladite contribution conjoncturelle s'élève à 26 653,793 DT.

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 31 MARS 2017

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 31 mars 2017 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 mars 2017, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 158 720 002 dinars et un bénéfice net de la période de 1 383 725 dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 31 mars 2017, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons votre attention sur :

- le dépassement au 31 mars 2017 du ratio maximum de 80% relatif à l'emploi d'actif de la société en valeurs mobilières fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- la note aux états financiers n°5 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société l'Union Financière Alyssa Sicav au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 505 474 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Au 31 mars 2017, l'abonnement de ladite contribution conjoncturelle s'élève à 116 926 DT.

Notre conclusion ne comporte pas de réserve concernant ces observations.

Tunis, 27 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN

Arrêté au 31/03/2017 en (DT)

	Libellé	Note	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
<u>ACTIFS</u>					
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	128 426 672,549	157 296 478,577	140 563 241,198
	a- Obligations et valeurs assimilées		128 426 672,549	156 245 343,727	138 033 613,678
	b- Autres valeurs		0,000	1 051 134,850	2 529 627,520
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	30 287 675,277	36 367 824,896	25 774 683,381
	a- Placements monétaires		7 991 910,106	17 288 549,137	4 995 214,233
	b- Disponibilités		22 295 765,171	19 079 275,759	20 779 469,148
AC 3	Créances d'exploitations	3.3	0,000	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs	3.4	5 653,699	22 811,178	5 653,699
TOTAL ACTIF			158 720 001,525	193 687 114,651	166 343 578,278
<u>PASSIF</u>			<u>801 011,505</u>	<u>1 832 794,591</u>	<u>543 286,855</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.5	647 563,041	1 795 859,453	368 560,400
PA 2	Autres créditeurs divers	3.6	153 448,464	36 935,138	174 726,455
<u>ACTIF NET</u>			<u>157 918 990,020</u>	<u>191 854 320,060</u>	<u>165 800 291,423</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.7	150 934 582,785	183 266 340,211	159 764 581,952
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.8	<u>6 984 407,235</u>	<u>8 587 979,849</u>	<u>6 035 709,471</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		5 699 905,690	6 874 765,149	1 437,593
	b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 284 501,545	1 713 214,700	6 034 271,878
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			158 720 001,525	193 687 114,651	166 343 578,278

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 31/03/2017 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.01.17 au 31.03.17	Période du 01.01.16 au 31.03.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
PR 1 Revenus du portefeuille-titres	3.1	1 593 197,170	1 962 207,141	7 274 946,886
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 593 197,170	1 962 207,141	7 274 946,886
PR 2 Revenus des placements monétaires	3.2	256 026,450	345 630,435	1 183 757,376
Total des revenus des placements		1 849 223,620	2 307 837,576	8 458 704,262
CH 1 Charges de gestion des placements	3.9	-359 412,278	-407 728,129	-1 492 845,650
Revenu net des placements		1 489 811,342	1 900 109,447	6 965 858,612
CH 2 Autres charges	3.10	-166 803,567	-61 472,060	-226 208,166
Résultat d'exploitation		1 323 007,775	1 838 637,387	6 739 650,446
PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation		-38 506,230	-125 422,687	-705 378,568
Sommes distribuables de la période		1 284 501,545	1 713 214,700	6 034 271,878
PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		38 506,230	125 422,687	705 378,568
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		39 273,493	-186 724,890	-45 174,424
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		29 712,391	280 422,048	314 616,111
Frais de négociation de titres		-8 268,934	-612,998	-14 032,832
Résultat net de la période		1 383 724,725	1 931 721,547	6 995 059,301

VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 31/03/2017 en (DT)

Libellé	Période du 01.01.17 au 31.03.17	Période du 01.01.16 au 31.03.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>1 383 724,725</u>	<u>1 931 721,547</u>	<u>6 995 059,301</u>
a- Résultat d'exploitation	1 323 007,775	1 838 637,387	6 739 650,446
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	39 273,493	-186 724,890	-45 174,424
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	29 712,391	280 422,048	314 616,111
d- Frais de négociation de titres	-8 268,934	-612,998	-14 032,832
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>-6 306 045,509</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-9 265 026,128</u>	<u>-23 980 825,334</u>	<u>-48 792 146,216</u>
a- Souscriptions	17 271 586,329	30 169 828,718	128 428 710,238
- Capital	16 743 300,000	29 289 600,000	126 080 300,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-166 100,884	-331 126,672	-1 370 754,997
- Régularisation des sommes distribuables	694 387,213	1 211 355,390	3 719 165,235
b- Rachats	26 536 612,457	54 150 654,052	177 220 856,454
- Capital	25 722 600,000	52 543 900,000	173 250 500,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-254 684,767	-592 733,144	-1 884 178,515
- Régularisation des sommes distribuables	1 068 697,224	2 199 487,196	5 854 534,969
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>-7 881 301,403</u>	<u>-22 049 103,787</u>	<u>-48 103 132,424</u>
<u>AN4- Actif Net</u>			
a- En début de période	165 800 291,423	213 903 423,847	213 903 423,847
b- En fin de période	157 918 990,020	191 854 320,060	165 800 291,423
<u>AN5- Nombre d'actions</u>			
a- En début de période	1 613 932	2 085 634	2 085 634
b- En fin de période	1 524 139	1 853 091	1 613 932
VALEUR LIQUIDATIVE	103,611	103,532	102,730
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,48%	3,81%	3,78%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 31/03/2017

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV est une SICAV obligataire. Les états financiers arrêtés au 31/03/2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 mars 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements en titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en dates d'arrêtés.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont constitués de comptes à terme, de certificats de dépôts, de BTCT et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1 - Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/03/2017 d'obligations et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

		31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
BTA	(1)	74 525 813,489	84 760 249,004	80 589 617,391
Obligations émises par l'Etat	(2)	3 115 249,315	3 115 740,984	3 078 854,794
Obligations des Sociétés	(2)	50 785 609,745	68 369 353,739	54 365 141,493
Titres d'OPCVM		0,000	1 051 134,850	2 529 627,520
Total		128 426 672,549	157 296 478,577	140 563 241,198

(1) Bons de trésor assimilable :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2017	% de l'Actif
BTA		71 950 258,956	74 525 813,489	46,95%
BTA 04-2024	5 000	4 816 500,000	5 092 060,492	3,21%
BTA032019	2 000	1 940 400,000	1 989 087,000	1,25%
BTA-04-2028	1 000	935 200,000	990 055,472	0,62%
BTA052022	6 950	8 205 558,956	7 819 408,963	4,93%
BTA082022	32 000	30 876 900,000	32 374 151,590	20,40%
BTA102018	21 000	20 322 200,000	21 273 619,950	13,40%
BTA-10-2026	5 000	4 853 500,000	4 987 430,022	3,14%

(2) Obligations :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2017	% de l'Actif
Obligations Emises par l'Etat		3 000 000,000	3 115 249,315	1,96%
EMPRUNT NAT2014 cat B	30 000	3 000 000,000	3 115 249,315	1,96%
Obligations des Sociétés		49 409 063,000	50 785 609,745	32,00%
AIL 2012-1	10 000	200 000,000	208 442,740	0,13%
AIL 2014-1	30 000	1 800 000,000	1 870 272,000	1,18%
AIL 2015-1	15 000	1 200 000,000	1 247 886,904	0,79%
AMENBANK ES2009	30 000	1 599 300,000	1 634 260,260	1,03%
AMENBANK2008 SUB B	20 000	1 200 000,000	1 257 994,521	0,79%
AMENBANKES2011-1	10 000	500 000,000	512 500,821	0,32%
AMENBANKSUB2010	18 000	1 079 640,000	1 105 366,658	0,70%
ATBSUB09 LIGA2	20 000	750 000,000	775 994,420	0,49%
ATL 2008 (ES)	4 050	162 000,000	167 517,763	0,11%
ATL 2010-2	20 000	400 000,000	404 436,165	0,25%
ATL 2011 TF	10 000	400 000,000	402 575,342	0,25%
ATL 2013-1 TF	10 000	800 000,000	841 016,110	0,53%
ATTIJARI BANK SUB 2015	30 000	2 400 000,000	2 459 556,821	1,55%

ATTIJARI BANK 2010	50 000	714 200,000	720 278,894	0,45%
ATTIJARI LEASE 2013-1-B	20 700	828 000,000	844 514,631	0,53%
ATTIJARI LEASE 2014-1-B	20 000	1 200 000,000	1 256 810,959	0,79%
ATTIJARI LEASE 2015-1	20 000	1 600 000,000	1 691 683,069	1,07%
ATTIJARI LEASE 2015-2	28 800	2 304 000,000	2 341 717,428	1,48%
ATTIJARI LEASE SUB 2014-A	20 000	1 200 000,000	1 218 936,986	0,77%
BH 2009CATB	50 000	3 075 000,000	3 106 791,288	1,96%
BNASUB09	23 300	1 242 123,000	1 294 900,637	0,82%
BTE 2009	20 000	600 000,000	613 670,137	0,39%
BTE 2010	10 000	400 000,000	408 844,274	0,26%
BTE 2010 V	10 000	400 000,000	408 426,212	0,26%
BTK09 CAT(B)	15 000	450 000,000	451 661,354	0,28%
BTK2012-1CAT(B)	10 000	428 600,000	436 707,938	0,28%
BTK SUB 2014-1 cat A	40 000	2 400 000,000	2 441 369,425	1,54%
CIL 2016-1- 7.5%	5 000	500 000,000	526 301,369	0,33%
CIL2013/1-A 7%	20 000	798 000,000	812 237,809	0,51%
CIL2014-2 7.6%	15 000	900 000,000	909 144,986	0,57%
CIL2015-1 T 7.65%	15 000	1 200 000,000	1 258 349,589	0,79%
CIL2015-2 T 7.65%	5 000	400 000,000	410 261,479	0,26%
HL 2015-2 A7.65%	10 000	800 000,000	800 536,548	0,50%
HL 2016-1 7.65%	10 000	1 000 000,000	1 046 444,931	0,66%
HL 2016-2 7.65%	20 000	2 000 000,000	2 041 582,466	1,29%
STB2010-1	46 000	1 380 000,000	1 381 348,628	0,87%
TL SUB 2013/A 7.35%	20 000	800 000,000	807 088,219	0,51%
TLS2012-1	10 000	200 000,000	208 276,384	0,13%
TLS2014-1	20 000	1 200 000,000	1 264 007,014	0,80%
TLS2014-2	20 000	1 200 000,000	1 221 247,562	0,77%
TLS2015-2	10 000	800 000,000	803 682,192	0,51%
TLS2016-1	10 000	1 000 000,000	1 059 342,466	0,67%
UBCI 2013	20 400	1 632 000,000	1 706 186,696	1,07%
UIB SUB 2016-A 7.4%	10 000	1 000 000,000	1 013 786,301	0,64%
UIB SUB 2015	20 000	1 600 000,000	1 674 478,466	1,05%
UIB2009-1 CAT A	20 000	600 000,000	617 812,602	0,39%
UIB2009-1 CAT B	20 000	1 066 200,000	1 099 360,281	0,69%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.01.17 au 31.03.17	Période du 01.01.16 au 31.03.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
Revenus des obligations et valeurs assimilées			
Revenus des obligations - Intérêts	711 705,703	923 108,604	3 397 215,868
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier - Intérêts	881 491,467	1 039 098,537	3 877 731,018
TOTAL	1 593 197,170	1 962 207,141	7 274 946,886

3.2 - Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/03/2017 à 30 287 675,277 DT et s'analyse comme suit :

		31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Placements monétaires	(1)	7 991 910,106	17 288 549,137	4 995 214,233
Disponibilités	(2)	22 295 765,171	19 079 275,759	20 779 469,148
Total		30 287 675,277	36 367 824,896	25 774 683,381

(1) Placements monétaires :

Certificats de dépôt :

Emetteur	Taux de Rémunération	durée	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/03/2017	% de l'Actif
UBCI	4,29%	20 jours	15/03/2017	998 097,867	999 714,102	0,63%
UBCI	4,29%	20 jours	16/03/2017	998 097,867	999 618,849	0,63%
UBCI	4,29%	20 jours	17/03/2017	998 097,867	999 523,617	0,63%
UBCI	4,29%	20 jours	21/03/2017	998 097,867	999 142,920	0,63%
UBCI	4,29%	20 jours	24/03/2017	998 097,867	998 857,634	0,63%
UBCI	4,29%	20 jours	27/03/2017	998 097,867	998 572,552	0,63%
UBCI	4,29%	20 jours	30/03/2017	998 097,867	998 287,673	0,63%
UBCI	4,29%	20 jours	31/03/2017	998 097,867	998 192,759	0,63%
Total placement certificats de dépôt				7 984 782,936	7 991 910,106	5,04%

(2) Disponibilités :

Libellé	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Dépôts à terme	14 500 000,000	11 000 000,000	14 000 000,000
Intérêts courus/ DAT (POT)	69 769,754	31 582,029	60 142,466
Intérêts courus/DAV (POT)	51 015,440	80 079,842	55 182,370
Avoirs en banque	7 674 979,977	7 967 613,888	6 664 144,312
Total	22 295 765,171	19 079 275,759	20 779 469,148

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.01.17 au 31.03.17	Période du 01.01.16 au 31.03.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
Intérêts des bons de trésor à court terme	0,000	38 709,567	43 455,709
Intérêts des certificats de dépôt	62 034,160	86 788,241	310 232,431
Intérêts sur les avois bancaires	193 992,290	220 132,627	830 069,236
TOTAL	256 026,450	345 630,435	1 183 757,376

3.3 - Créances d'exploitation :

	Libellé	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
AC3	Créances d'exploitation	0,000	0,000	0,000
	Intérêts Emprunts	152 326,650	152 326,650	152 326,650
	* BATAM	152 326,650	152 326,650	152 326,650
	Annuité à recevoir en principal de l'EO	3 703 000,000	3 703 000,000	3 703 000,000
	* BATAM	3 703 000,000	3 703 000,000	3 703 000,000
	Différence d'estimation sur obligations BATAM	-3 855 326,650	-3 855 326,650	-3 855 326,650
	* BATAM	-3 855 326,650	-3 855 326,650	-3 855 326,650

3.4 - Autres actifs:

	Libellé	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
AC4	Autres Actifs	5 653,699	22 811,178	5 653,699
	RS sur achats BTA	5 653,699	22 811,178	5 653,699

3.5 - Opérateurs créditeurs:

	Libellé	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
PA 1	Opérateurs créditeurs	647 563,041	1 795 859,453	368 560,400
	Frais de gestionnaire	81 866,130	53 514,818	66 813,624
	Frais de dépositaire	83 325,665	264 139,902	43 390,965
	Frais des distributeurs	482 371,246	1 478 204,733	258 355,811

3.6 - Autres créditeurs divers:

	Libellé	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
PA 2	Autres créditeurs divers	153 448,464	36 935,138	174 726,455
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	0,000	0,000	140 250,878
	Redevance CMF	13 659,855	16 609,146	14 300,109
	Contribution conjoncturelle 7.5%	116 926,117	0,000	0,000
	Charges à payer sur l'exercice encours	22 862,492	20 325,992	20 175,468

3.7 - Capital :

Le capital se détaille comme suit :

Capital au 31/12/2016	
* Montant en nominal	161 393 200
* Nombre de titres	1 613 932
* Nombre d'actionnaires	1 770
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	16 743 300
* Nombre de titres émis	167 433
Rachats effectués	
* Montant en nominal	25 722 600
* Nombre de titres rachetés	257 226
Capital au 31/03/2017	
* Montant en nominal	152 413 900
* Nombre de titres	1 524 139
* Nombre d'actionnaires	1 738

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2017 au 31/03/2017 s'élève à -7 881 301,403 dinars.

Le nombre de titres d'ALYSSA SICAV au 31/03/2017 est de 1 524 139 contre 1 613 932 au 31/12/2016.

	Mvt sur le capital	Mvt sur l'Actif Net
Capital début de période au 31/12/2016	159 764 581,952	159 764 581,952
Souscriptions de la période	16 743 300,000	16 743 300,000
Rachats de la période	-25 722 600,000	-25 722 600,000
Autres mouvements	149 300,833	7 133 708,068
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	39 273,493	39 273,493
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	29 712,391	29 712,391
- Frais de négociations de titres	-8 268,934	-8 268,934
- Régularisation des sommes non distribuables	88 583,883	88 583,883
- Sommes distribuables		6 984 407,235
Montant fin de période au 31/03/2017	150 934 582,785	157 918 990,020

3.8 - Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/03/2017 s'élèvent à 6 984 407,235 DT contre 8 587 979,849 DT au 31/03/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Somme distribuables des exercices antérieurs	5 699 905,690	6 874 765,149	1 437,593
Résultat d'exploitation	1 323 007,775	1 838 637,387	6 739 650,446
Régularisation du résultat d'exploitation	-38 506,230	-125 422,687	-705 378,568
Total	6 984 407,235	8 587 979,849	6 035 709,471

3.9 - Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre ALYSSA SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

Libellé	Période du 01.01.17 au 31.03.17	Période du 01.01.16 au 31.03.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
CH 1 Charges de gestion des placements	359 412,278	407 728,129	1 492 845,650
Rémunération du gestionnaire	81 866,130	53 514,318	214 371,690
Rémunération du dépositaire	39 934,700	50 966,019	183 953,100
Rémunération des distributeurs	237 611,448	303 247,792	1 094 520,860

3.10 - Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Libellé	Période du 01.01.17 au 31.03.17	Période du 01.01.16 au 31.03.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
CH 2 Autres charges	166 803,567	61 472,060	226 208,166
Redevance CMF	39 934,700	50 966,019	183 953,100
Contribution conjoncturelle 7.5%	116 926,117	0,000	0,000
Abonnement des charges budgétisées	9 942,750	10 506,041	42 255,066

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.01.17 au 31.03.17	Période du 01.01.16 au 31.03.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
Abonnement des charges budgétisées	9 942,750	10 506,041	42 255,066
Taxes	3 927,207	4 944,848	19 888,069
Frais bancaires	30,882	28,975	116,536
Publication BO CMF	420,288	200,332	805,620
Honoraires CAC	1 656,863	1 671,068	6 721,000
Frais AGO et publications	948,606	677,212	2 723,841
Jetons de Présence	2 958,904	2 983,606	12 000,000

4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS

4-1 Rémunération du gestionnaire

- L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle ALYSSA SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI FINANCE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI FINANCE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,105% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Cette rémunération est devenue à partir du 03-10-2016, au taux annuel de 0.155% TTC, de l'actif net de Alyssa SICAV, puis 2.05%TTC à partir du 1^{er} janvier 2017.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net d'ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour et réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE des conventions de distribution aux termes desquelles ALYSSA SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs au prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,595% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

5. AUTRES INFORMATIONS

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 505 474 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

Au 31 mars 2017, l'abonnement de ladite contribution conjoncturelle s'élève à 116 926 DT